

CONFEMEN

Conférence des ministres de l'éducation
des pays ayant le français en partage



L'Insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique

Document de réflexion
et d'orientation

SOMMAIRE

PREAMBULE	p. 5
CHAPITRE I : Etat de la situation	p. 7
1. De l'accès et de la participation	p. 9
2. De l'inadaptation des dispositifs	p. 11
2.1. Les modèles coexistants	p. 11
2.2. Une insuffisance et une sous-utilisation des ressources humaines	p. 13
2.3. La faiblesse des moyens	p. 14
3. De la faiblesse de la prise en compte des réalités socio-économiques par l'ETFP	p. 15
3.1. La réalité du marché du travail	p. 15
3.2. Les déséquilibres entre l'offre et la demande de formation	p. 18
3.3. L'inadaptation de l'offre d'ETFP	p. 19
3.4. L'apprentissage	p. 20
CHAPITRE II : Vers une formation professionnelle et technique au service d'une meilleure insertion des jeunes et d'un développement durable	p. 25
1. Les finalités	p. 26
1.1. ...éducatives	p. 26
1.2. ...d'insertion	p. 26
1.3. ...de développement économique	p. 27
2. Les missions spécifiques de la formation professionnelle et technique	p. 28
2.1 Les qualifications professionnelles	p. 28
2.2. L'esprit d'entreprise lié au développement de l'auto-emploi	p. 29
3. Principes directeurs d'une refondation du secteur	p. 29
3.1. Reconnaissance de la FPT comme partie intégrante des systèmes éducatifs	p. 30
3.2. Articulation de la FPT avec les réalités socio-économiques locales et régionales	p. 32
3.3 Optimisation de la FPT	p. 36



CHAPITRE III : Eléments de stratégies p. 43

- 1. Reconnaître la FPT comme partie intégrante des systèmes éducatifs p. 43**
 - 1.1. reconstruire la FPT en cohérence avec les finalités et principes directeurs de la nouvelle école de base. p. 43
 - 1.2. développer des mécanismes d'orientation positive p. 44
 - 1.3. promouvoir une culture scientifique et technologique p. 45
- 2. Articuler la FPT avec le marché du travail p. 46**
 - 2.1. impliquer l'ensemble des acteurs dans la mise en place d'une politique cohérente de formation p. 46
 - 2.2. reconnaître la valeur du secteur économique informel, comme pourvoyeur d'emplois et de formation p. 46
 - 2.3. soutenir et de stimuler le développement du secteur informel .. p. 47
 - 2.4. promouvoir l'économie rurale p. 48
 - 2.5. élargir quantitativement et qualitativement les offres de formation p. 48
 - 2.6. promouvoir une “ culture entrepreneuriale ” dans la formation p. 48
 - 2.7. encourager l'émergence d'une “ culture de la formation ” au sein des entreprises p. 49
- 3. Optimiser la formation professionnelle et technique p. 49**
 - 3.1. améliorer et réorganiser le dispositif de formation p. 49
 - 3.2. rénover le mode de gestion p. 56

ANNEXES p. 61

- Annexe 1 :** Un modèle de structure p. 63
- Annexe 2 :** Déclaration de Liège sur l'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle p. 65
- Annexe 3 :** Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique et les Conclusions de Bamako p. 67



PREAMBULE

Les politiques suivies en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle ont permis de fournir, en assez grand nombre, les cadres et la main-d'oeuvre qualifiée dont avaient besoin les pays francophones au cours des trois décennies qui ont suivi les indépendances.

Toutefois, dès le début des années 80, compte tenu de la réduction des emplois dans les secteurs public et privé, alors que la croissance démographique restait encore très élevée, le système de formation scolaire et postsecondaire, sous la pression des politiques d'ajustement structurel, a vu son efficacité externe diminuer, alors que le marché du travail connaissait une contraction et une modification de ses structures.

La plupart des études récentes insistent sur l'absolue nécessité de repenser l'ensemble de ce secteur de formation, car le problème se pose de plus en plus en termes d'insertion.

Lors de la Conférence de Montréal (15-17 juin 1992), les ministres de l'éducation des pays et gouvernements ayant en commun l'usage du français reconnaissaient la formation technique et professionnelle comme un des moyens d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Le thème de réflexion discuté lors de la 47^{ème} conférence ministérielle (Liège, avril 1996), sous le titre de "l'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle", s'inscrit dans le prolongement direct de celui de l'éducation de base, étudié par la CONFEMEN lors de sa 46^{ème} session (Yaoundé, 1994).

L'objectif de ce document, tout comme pour celui produit par la CONFEMEN sur le thème de l'éducation de base, est, d'une part, de fournir l'état actuel de la réflexion et, d'autre part, d'indiquer quelques principes directeurs pour la mise en oeuvre réaliste d'une réforme ambitieuse et exigeante mais surtout indispensable, compte tenu de la gravité de la crise et de l'urgence d'une action.

Il ne s'agit pas d'une réforme, une de plus, mais d'une véritable refondation du système de formation professionnelle et technique qui prenne en compte les évolutions ou bouleversements de la société d'aujourd'hui.



CHAPITRE I :

ETAT DE LA SITUATION



CHAPITRE I : Etat de la situation

La réalité de l'enseignement technique¹ et de la formation professionnelle² (ETFP) dans les différents pays membres de la CONFEMEN reste complexe à cerner et difficile à appréhender.

Il ressort cependant de la lecture des rapports des organisations internationales (UNESCO, BIT, ...) et des études scientifiques sur le sujet, une même convergence qui peut se traduire par un triple constat d'échec :

- l'accès et la participation à l'ETFP sont limités;
- les dispositifs de formation sont inadaptés;
- les réalités socio-économiques sont faiblement prises en compte par l'ETFP.

S'inscrivant dans un contexte général de stagnation ou même de fléchissement des taux de scolarisation et d'une augmentation de la déscolarisation, ces échecs sont lourds de conséquences pour l'avenir.

1. De l'accès et de la participation

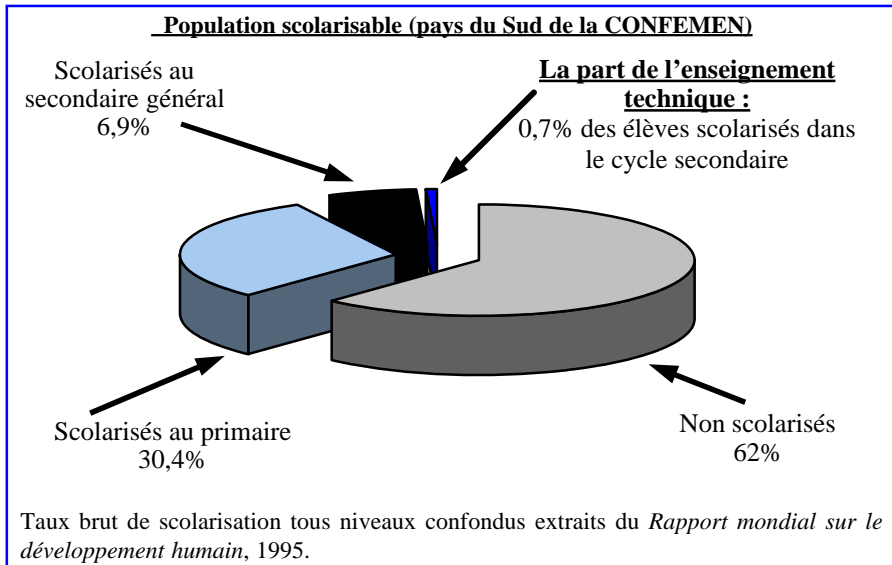
Conçus trop souvent comme des voies de relégation, l'ETFP restent peu développés et n'attirent qu'une partie réduite de la population scolaire, tant dans les pays du Nord que du Sud. Dans la plupart des pays du Sud, en effet, seulement 20% en moyenne des enfants qui terminent le cycle primaire accèdent à l'école secondaire et les systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle ne bénéficient qu'à une faible minorité d'entre eux, puisque 5 à 10% seulement des effectifs du secondaire y ont accès.

¹ *Enseignement technique* : désigne, selon l'UNESCO, ceux des aspects du processus éducatif qui en plus d'une instruction générale impliquent l'étude des sciences connexes et l'acquisition des capacités pratiques, d'attitudes, de compréhension, et des connaissances en rapport avec les professions de divers secteurs de la vie économique et sociale. Contrairement à la formation professionnelle, l'enseignement technique ne débouche pas nécessairement sur un métier bien qu'il en soit un prélude important.

² *Formation professionnelle* : vise l'acquisition du savoir (connaissances), du savoir-faire (habiletés) et du savoir-être (attitudes nécessaires à l'exercice d'un métier). Complémentairement à l'enseignement général, elle débouche à court terme sur une qualification professionnelle. Dans ce document, " formation professionnelle " comprend les formations initiales et continues (perfectionnement, recyclage) dispensées dans des établissements publics ou privés ou en entreprises, sanctionnées ou non par un diplôme.



L'enseignement technique occupe donc une place réduite par rapport à l'enseignement général comme le montre le schéma ci-dessous.



Enfin, des études menées en Afrique subsaharienne par le BIT ont révélé la tendance à une évolution toujours plus contrastée des effectifs de l'enseignement technique et professionnel par rapport à ceux du reste du système éducatif. Ainsi, une baisse importante des effectifs dans l'ETFP est à déplorer tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

En outre, l'enseignement technique est toujours en butte à un problème de reconnaissance sociale, les filières techniques restant souvent, dans l'esprit du public, les filières de celles et de ceux qui ont échoué dans l'enseignement général et débouchant sur des métiers de niveau modeste dans l'échelle sociale. De la sorte, l'enseignement technique occasionne un délestage de flux d'élèves vers des formations non qualifiantes.

Les 80 % des élèves qui n'ont pas accès au secondaire n'ont donc pour seule ressource de formation professionnelle que l'apprentissage traditionnel. Une fois sortis du système scolaire, les jeunes n'ont pratiquement plus de possibilités de se réinsérer dans un dispositif de formation professionnelle qualifiant et de courte durée, seul susceptible aujourd'hui de donner une formation professionnelle à une grande majorité de jeunes et donc de favoriser leur insertion dans la vie active.



Il convient également de mettre l'accent sur la situation de certains groupes marginalisés. Ainsi en va-t-il des jeunes filles dont les taux de scolarisation, déjà faibles au niveau du primaire et du secondaire général, se réduisent encore dans l'enseignement technique et professionnel. Il faut ajouter de plus que la participation féminine, plus particulièrement dans les filières dites masculines (sections industrielles), se heurte trop souvent à la prégnance des préjugés et des stéréotypes culturels.

2. De l'inadaptation des dispositifs

Dans la plupart des pays francophones, le ministère de l'éducation a l'entière responsabilité de l'enseignement technique ; la formation professionnelle formelle et celle en cours d'emploi est par contre du ressort des ministères de l'emploi et du travail. En outre, des formations non formelles sont dispensées par divers opérateurs : les organisations non gouvernementales, les privés, les organisations religieuses, etc.

La diversité des structures de formation ainsi que des opérateurs pourrait être considérée comme un élément de dynamisme et de performance. Mais la réalité est plus complexe et il apparaît bien que l'on a affaire à des systèmes éclatés et concurrents.

2.1. Les modèles coexistants

Deux modèles de formation se partagent le marché de la formation :

2.1.1 le modèle formel, de type classique, réglementé, généralement issu d'un modèle de formation importé qui est bâti sur des formations de longue durée. Ces formations sont de type académique et à dominante théorique et sont le plus souvent axées sur des postes fixes au détriment de la polyvalence et de l'adaptation. Elles présentent, en outre, des faiblesses au niveau de la culture générale. Conçues comme de simples formations initiales, elles intègrent peu ou difficilement la notion de formation continue.

Les passerelles entre enseignement général et enseignement technique ne fonctionnent généralement que du premier vers le second, ce qui rend impossible la réorientation en cours de formation et la

et la promotion par le biais de la formation continue. De même, l'expérience professionnelle n'est pas reconnue en tant que clé d'accès au système formel. La rigidité et le cloisonnement entre les formations rendent difficile la capacité d'adaptation aux exigences des mutations multiformes et limitent les possibilités de pleine satisfaction des projets personnels. Il n'existe notamment que peu de formations visant le public des déscolarisés du secondaire et des sortants du primaire.

L'enseignement formel propose des formations évoluant en milieu fermé. Il s'agit d'une tendance qui a été renforcée par la politique d'embauche systématique des sortants de l'enseignement technique et professionnel dans le secteur public, ce qui a freiné le développement d'une politique de collaboration avec les opérateurs économiques du secteur privé. Là où cette collaboration s'est développée, elle s'est souvent limitée aux grandes entreprises, ne touchant de ce fait que le secteur formel ou 10% de la structure de l'emploi.

2.1.2. le modèle non formel, plus ou moins réglementé, mais mal connu dans son ampleur, concerne généralement l'apprentissage traditionnel. La voie non formelle est également utilisée dans le cadre de projets de développement ponctuels afin de donner aux bénéficiaires du projet les nouvelles compétences pour le mener à bien, que ce soit des compétences techniques ou d'alphabétisation. La formation en milieu rural, notamment, se limite le plus souvent à cette simple alphabétisation ou à une formation plus spécifique dans le cadre de campagnes de vulgarisation liées à des thèmes techniques précis, et ceci sans véritable perspective d'atteindre le niveau de compétence dont les exploitants agricoles ont besoin.

Les formations non formelles concernent le plus souvent la “ technologie endogène ”, c'est-à-dire les savoirs techniques locaux ancrés dans un contexte culturel, une région, un milieu de vie, et qui se démarquent d'un savoir scientifique par leur caractère empirique, non formalisé et non généralisable et par la limitation de leur application à un contexte bien précis.

La formation technique non formelle vise la réponse à un besoin d'emploi immédiat, elle ne comporte pas ou peu d'informations d'ordre

général ou théorique, mais est plutôt d'ordre pratique et expérimental. Elle se donne en petits groupes avec un animateur ou une animatrice et fait appel à des moyens pédagogiques variés.

En d'autres termes, deux grands systèmes coexistent qui ont leurs propres clientèles, leurs propres logiques, leurs propres règles de fonctionnement et leurs limites. Aucun des deux ne peut dès lors à lui seul jeter les bases d'un épanouissement harmonieux de la personne et répondre parfaitement aux besoins d'un développement socio-économique durable.

2.2. Une insuffisance et une sous-utilisation des ressources humaines

2.2.1. Un personnel insuffisant en quantité et en qualité

Les profils de formation sont peu adaptés aux besoins des secteurs de production et de service. Les enseignants de l'enseignement technique ne bénéficient le plus souvent que d'une formation théorique et ne disposent pas pour la plupart d'une expérience professionnelle relative aux techniques qu'ils sont censés enseigner. Les formateurs de la formation professionnelle, eux, disposent rarement d'une formation pertinente qui leur permettrait d'acquérir un bagage pédagogique minimal, et de s'ouvrir sur des technologies adaptables et de nouvelles compétences transversales (planification, gestion, management, ...).

Le manque d'enseignants entraîne des ratios d'encadrement incompatibles avec la pédagogie appropriée à ce type d'enseignement. Les personnes ressources du monde économique et l'expérience pratique qu'elles véhiculent sont totalement absentes des formations dispensées au niveau secondaire. Les enseignants formés par l'Etat désertent la fonction publique, attirés par le secteur productif ou l'enseignement privé, plus rémunérateurs.

2.2.2. Une faiblesse de la participation féminine

Les enseignantes sont minoritaires dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel et sont de plus cantonnées dans les filières dites féminines. Théoriquement, hommes et femmes sont à égalité des chances quant à



l'accès à la profession et aux possibilités d'avancement dans le secteur. Seul facteur discriminant chez les femmes, les congés de maternité ne sont pas comptabilisés à titre d'ancienneté ; maternités et responsabilités familiales les empêchent d'envisager des congés d'étude de longue durée, clés de leur requalification.

A contrario, la participation féminine à la formation technique informelle, qui prépare à des secteurs économiques où les femmes sont largement représentées, est relativement importante.

2.3. La faiblesse des moyens

2.3.1 ...pédagogiques

Presque tous les établissements d'ETFP des pays de l'espace francophone du Sud souffrent d'un équipement vétuste, insuffisant et parfois inadapté. Les machines existantes et encore en état de fonctionnement forment des techniciens déphasés par rapport aux exigences du marché du travail. Ces machines, souvent importées et acquises dans le cadre de projets de coopération, ont une durée de vie limitée du fait de l'absence d'une politique permanente de remplacement, d'entretien et de maintenance.

Les écoles qui sont dotées de bibliothèques présentent le plus souvent un fonds d'ouvrages obsolètes et même les photocopiés se font rares. Laboratoires, salles spécialisées et matériels didactiques sont soit insuffisants, soit sous-équipés.

Dans le secteur informel, la simplicité et/ou la vétusté de l'équipement limite considérablement la capacité d'adaptation face aux exigences du marché et aux innovations technologiques.

2.3.2 ...financiers

Au plan financier, la part des ressources budgétaires et extrabudgétaires allouée à l'ETFP apparaît très faible par rapport à celle affectée aux autres secteurs malgré les efforts consentis. Le financement de l'enseignement technique apparaît d'autant plus difficile que les Etats se trouvent confrontés à une crise économique et à des programmes d'ajustement structurel.

De plus, les filières d'enseignement technique et professionnel présentent des coûts unitaires plus élevés que l'enseignement général, les moyens matériels mobilisés par ce type d'enseignement étant par nature plus coûteux. En outre, l'absence et la difficulté de la rationalisation des ressources allouées au secteur ainsi que le coût accru des équipements importés freine son développement.

3. De la faiblesse de la prise en compte des réalités socio-économiques par l'ETFP

La difficulté de bien cerner les réalités socio-économiques, notamment dans les pays du Sud, a conduit traditionnellement à bâtir des systèmes scolaires déconnectés du monde économique et social. Cette faiblesse d'analyse et de diagnostic fait l'impasse sur :

- les réalités du marché du travail;
- le déséquilibre entre l'offre et la demande de formation;
- l'inadaptation de cette offre de formation;
- l'apprentissage.

3.1. La réalité du marché du travail

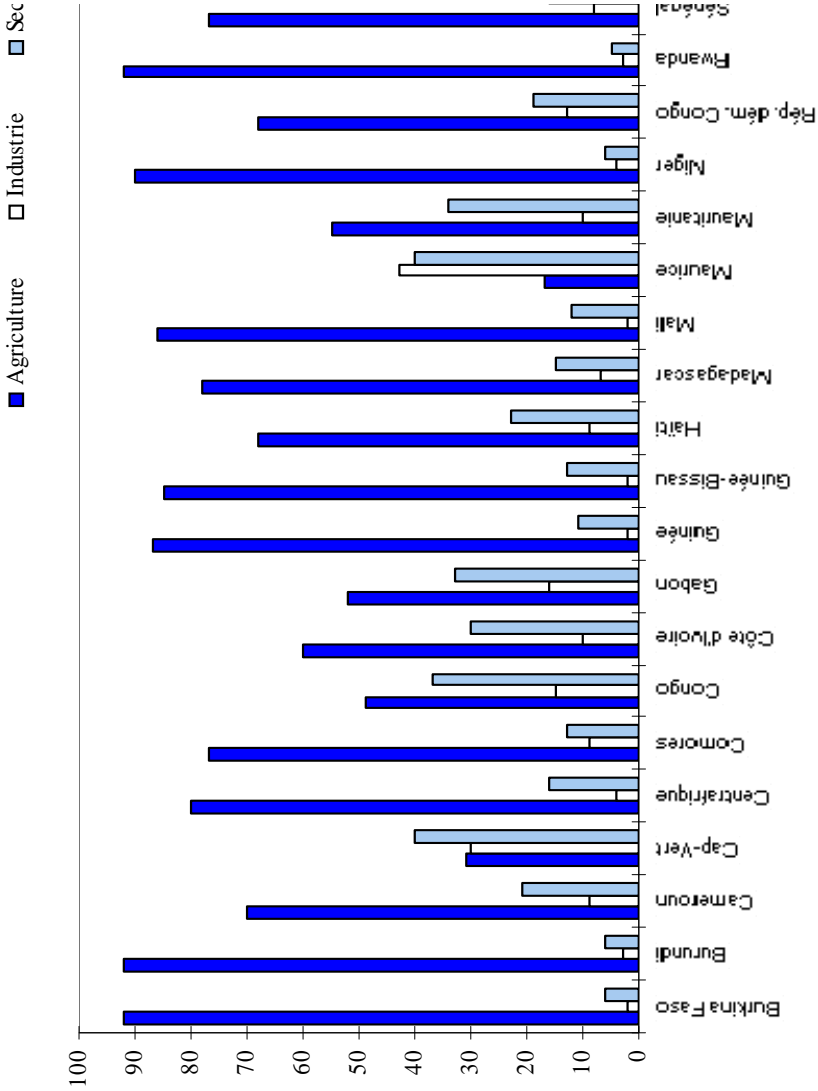
Comme illustré par le tableau page 16, le secteur industriel progresse très lentement au Sud, passant, en 25 ans, de 5,7% de personnes employées à 7%, soit un gain de 1,3% seulement. Le secteur tertiaire a progressé plus vite, le gain sur la même période étant de 8,8%.

En milieu urbain, non figuré dans ce graphique, le secteur informel³ tout comme, en milieu rural, le secteur agricole (formel ou non), deux gros pourvoyeurs d'emplois dans les pays du Sud, disposent de peu de moyens pour assurer la formation et la qualification de la main-d'oeuvre. Dans ces deux secteurs, on dispose également de peu de données, tant quantitatives que qualitatives qui fournissent l'information sur la formation et l'emploi.

³ *Secteur informel* : il est constitué par l'ensemble des activités économiques indépendantes (ou autonomes) autour d'unités ou de petites entreprises individuelles, familiales ou associatives à petite échelle, employant des salariés non permanents très souvent non enregistrés dans les statistiques officielles.



Tableau : Pourcentage de main-d'oeuvre employée dans les secteurs :



Source : Rapport mondial sur le développement humain 1997, PNUD



3.1.1 *Le secteur agricole*

Le secteur agricole occupait, en 1990-92, dans les Etats du Sud, en moyenne 73% de la population active alors que la moyenne au Nord était de 4,6%. Malgré une baisse assez sensible au Sud, le pourcentage d'actifs dans le secteur ayant chuté de 10,1% depuis 1965, ce secteur reste le gros pourvoyeur d'emplois dans la région. De plus, en 1996, «les transformations de produits alimentaires réalisent 40% de la valeur ajoutée totale de l'ensemble des activités manufacturières. La transformation de produits alimentaires, qui relève pour l'essentiel de micro-entreprises du secteur informel, est une source majeure d'emplois en milieu rural, puisqu'elle procure emplois et revenus à environ 60% de la force de travail en Afrique subsaharienne, en majorité des femmes qui y trouvent les ressources monétaires nécessaires à l'entretien de leur famille»⁴.

Les programmes élaborés par les systèmes d'encadrement du monde rural au début des années 1980, pour vulgariser et transmettre aux paysans l'information scientifique et technique, se sont montrés inefficaces et extrêmement coûteux (inefficacité des services d'appui et de conseil diffusant l'information agricole). En revanche, les expériences ont montré que le capital humain est finalement le facteur clé et que pour faire face au défi de production de nourriture pour tous, il convient d'orienter les politiques vers un renforcement sans précédent du savoir des producteurs agricoles.

3.1.2 *Le secteur informel*

Alors que le secteur formel, traditionnel terrain d'emploi pour les sortants du système de formation postprimaire, voit sa capacité d'absorption des diplômés s'amenuiser, sous la pression des politiques d'ajustement structurel, la progression de l'emploi se manifeste de façon constante et rapide dans le secteur informel. L'économie informelle, d'après les estimations de l'OIT, est à l'origine de 70% des emplois créés aujourd'hui dans les PVD. Le secteur informel s'est principalement développé dans les grands centres urbains. De productivité faible, il fait appel à des techniques rudimentaires, à une main-d'oeuvre peu qualifiée. Il peut être décomposé en quatre sous-ensembles :

- un premier sous-ensemble formé de travailleurs sans qualification professionnelle et exerçant des travaux non reconnus

⁴ Atelier Foodnet, RESAA, Stuttgart, 1996



institutionnellement, dont la valeur économique n'est pourtant pas négligeable. Il s'agit par exemple de laveurs de voitures, de cireurs de chaussures, etc. ;

- un deuxième sous-ensemble constitué de personnes sans qualifications ni formation et sans lieu de travail fixe exerçant des activités de petit commerce et de prestation de services comme les travaux domestiques, le colportage, le transport léger, la photographie, la télécommunication, la vente d'aliments, la reprographie de documents ;
- un troisième sous-ensemble regroupe les personnes de niveaux inégaux de qualification, exerçant une activité comme la menuiserie, la réparation de vélos, de véhicules, le tissage, la pêche, l'élevage, l'artisanat d'art, etc. ;
- un quatrième sous-ensemble rassemble les entreprises à faible technicité opérant en dehors du circuit officiel. Ces entreprises, très dynamiques, emploient une main-d'oeuvre plus ou moins qualifiée et reposent pratiquement toutes sur des capitaux personnels.

3.2. Les déséquilibres entre l'offre et la demande de formation

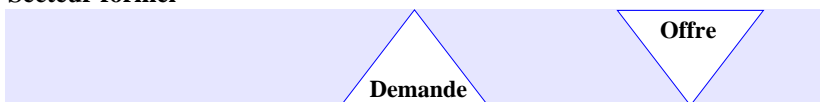
La tendance constatée au paragraphe précédent peut trouver une juste illustration dans les déséquilibres tout à la fois quantitatifs et qualitatifs qui se creusent entre l'offre et la demande de formation. Un examen de ce déséquilibre par rapport aux niveaux de qualification montre bien un excédent de la demande de qualifications de bas niveaux par rapport à une offre pléthorique de surqualifiés.

Niveaux supérieurs



Niveaux inférieurs

Secteur formel



Secteur informel



3.3. L'inadaptation de l'offre d'ETFP

L'inadaptation de l'offre d'ETFP se situe principalement au niveau :

3.3.1. ... de l'offre

Actuellement, les systèmes d'ETFP sont presque entièrement axés sur les métiers d'emplois salariés du secteur formel, en pleine récession, alors que les emplois disponibles se trouvent à 90% dans le secteur informel rural ou urbain.

En outre, les dispositifs actuels d'ETFP ont développé, dans la majorité des pays du Sud, des formations professionnelles de longue durée de type secondaire. Parallèlement, ces dernières années, une explosion de l'ETFP dans les formations tertiaires, accentuée par l'offre de formation des établissements privés, a laissé entrevoir des difficultés d'insertion professionnelle. De plus, la multiplication des filières de formation trop spécialisées réduit l'employabilité des jeunes surtout dans le secteur informel, là où justement une plus grande polyvalence constituerait un atout pour le chercheur d'emploi.

3.3.2. ... du rendement

Hormis les filières touchant à l'agriculture, l'ETFP accuse un faible rendement externe. L'inadaptation des profils de formation aux besoins du marché de l'emploi engendre un chômage des diplômés dans l'enseignement technique et professionnel, en particulier dans les filières commerciales.

Les programmes d'étude, tournés majoritairement vers l'emploi salarié du secteur formel, ne tiennent pas suffisamment compte de la multiplicité des compétences et technologies, ne comportent aucun volet visant la formation à l'auto-emploi, facteurs de réussite dans le domaine économique qu'il soit formel, informel, rural ou urbain.

3.3.3. ... de la carte scolaire

La distribution géographique de l'offre de formation indique le plus souvent une concentration dans les zones urbaines, ce qui, entre autres, entraîne l'émigration des jeunes des régions rurales vers les centres urbains.

Les phénomènes migratoires provoqués par l'urbanisation constituent une source de déséquilibre grave entre les compétences acquises sur le tas en

milieu rural par les migrants et les compétences nécessaires à l'exercice des activités urbaines. Cette migration n'apporte que peu de compétences utilisables en zone urbaine et vide les zones rurales de leurs forces productives. L'urbanisation déstabilise donc les lieux où doivent s'opérer les équilibres entre l'offre et la demande de travail.

3.3.4. ... de la pédagogie et de ses méthodes

Force est de reconnaître que les programmes de formation actuels ne sont pas suffisamment axés sur l'apprenant et sur le processus de son apprentissage, mais plutôt sur les contenus d'apprentissage.

Les expériences récentes montrent que les programmes efficaces sont ceux axés sur les compétences susceptibles d'être acquises grâce aux méthodologies de la pédagogie active. Ce type de programme, transdisciplinaire et ouvert, permet aux systèmes de formation de répondre rapidement et efficacement aux évolutions du marché du travail. On considère également qu'ils permettent d'obtenir un enseignement plus individualisé, davantage centré sur l'apprenant.

3.4. L'apprentissage

Dans la plupart des pays du Sud, l'ETFP fonctionne en parallèle avec un vaste système d'apprentissage, plus ou moins réglementé, qui reste mal connu dans son ampleur et dans ses modalités, mais qui représente souvent l'unique moyen d'accéder à un emploi pour la masse des jeunes précocement déscolarisés. La formation s'y déroule généralement sans cours théoriques organisés, ni planifiés et est non diplômante. Le lieu traditionnel de travail est le lieu privilégié d'acquisition du métier. Parmi les carences le plus souvent signalées dans les systèmes d'apprentissage, on note le nombre pléthorique d'apprentis, un faible niveau de formation des patrons, l'absence d'outillage, etc.

Cet apprentissage, dispensé selon une pédagogie initiatique, souvent qualifié de traditionnel, favorise la transmission des savoirs locaux mieux adaptés au système de production. Il reste cependant insuffisamment porteur d'innovations, entraînant de ce fait une productivité faible et une amélioration moindre de la qualité des produits. Ceci entrave l'élargissement des débouchés et la production en série.



Par contre, l'apprentissage développe, souvent de façon intuitive, une capacité à l'entrepreneuriat, capacité peu ou pas développée actuellement dans le système classique d'ETFP.

En conclusion, même si des mouvements de réforme se dessinent dans la plupart des pays de l'espace francophone, ils montrent vite leurs limites et ne conduisent pas nécessairement aux résultats attendus malgré les efforts humains et financiers consentis.

Cet état des lieux conduit tout naturellement à poser les termes d'une refondation de l'ETFP qui permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens en vue d'offrir une véritable insertion des jeunes dans la vie active.

*

*

*





CHAPITRE II :

**VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE AU SERVICE D'UNE
MEILLEURE INSERTION DES JEUNES
ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE**





CHAPITRE II : Vers une formation professionnelle et technique au service d'une meilleure insertion des jeunes et d'un développement durable

De l'enseignement technique et professionnel à la formation professionnelle et technique

Dans le contexte de crise économique qui perdure et se répercute lourdement sur les systèmes éducatifs, les dispositifs actuels d'ETFP, coupés des réalités du monde économique, coûteux et peu efficaces, tant au plan quantitatif que qualitatif, doivent évoluer. Les expériences déjà tentées dans ce sens attestent des limites d'approches parcellaires et à courte vue, de modèles peu adaptés ou d'interventions souvent non pertinentes eu égard aux besoins des populations et des économies. Des actions ponctuelles, portant sur l'une ou l'autre des composantes de l'ETFP, ne peuvent donc assurer la réalisation des missions propres à cette formation, à savoir l'insertion des jeunes et le développement durable.

Pour que chaque pays puisse faire face aux défis posés par la mondialisation, il est nécessaire de valoriser l'offre de formation existante, de l'adapter aux besoins des individus et des sociétés. Cette refondation de l'existant, axée sur le décloisonnement et le partenariat, permettra d'offrir au plus grand nombre de jeunes un parcours de formation scolaire ou extrascolaire, ancré dans les réalités socio-économiques, répondant à ses aspirations et à ses capacités et débouchant sur une insertion dans la vie active.

Il est urgent aujourd'hui de poser les actes de cette refondation qui prend tout son sens dans l'expression :

[la formation professionnelle et technique.](#)

La Formation Professionnelle et Technique (FPT) concerne tous les jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés, elle doit leur offrir une qualification professionnelle et permettre à chacun d'entre eux de s'insérer dans la vie active.

Elle fonde sa légitimité par la qualité de son lien étroit, intime avec le développement socio-économique d'une société qui lui sert de mesure et de norme.



1. Les finalités

Dans cette perspective, sont assignées à la formation professionnelle et technique les finalités :

1.1. ...éducatives

Comme toute oeuvre d'éducation, la formation professionnelle et technique vise à faire acquérir à tout individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel.

La formation professionnelle et technique rejoint ainsi les finalités de Jomtien qui sont également celles de la nouvelle école de base, telles que définies par la CONFEMEN⁵. En d'autres termes, les finalités éducatives se retrouvent dans les quatre piliers de l'éducation tels qu'énoncés dans le rapport Delors⁶, à savoir :

- apprendre à connaître;
- apprendre à faire;
- apprendre à vivre ensemble, apprendre à vivre avec les autres;
- apprendre à être.

Ces quatre piliers sont complétés par deux autres tout aussi importants :

- apprendre à apprendre;
- apprendre à entreprendre.

1.2. ...d'insertion

Les employeurs réclament des travailleurs possédant un degré de professionnalisation élevé, ainsi que des capacités d'adaptation et de responsabilité. C'est dire que la situation des jeunes sans qualification devient de plus en plus difficile au fur et à mesure que le taux de chômage s'accroît.

⁵ *L'Éducation de base :Vers une nouvelle école*, CONFEMEN, 1995.

⁶ *L'Éducation, un trésor est caché dedans*, UNESCO, Paris, 1996.



On note d'ailleurs que les employeurs tendent à demander à la fois une professionnalisation accrue et un niveau élevé de capacités générales, transversales - sens de l'autonomie, de la responsabilité, du raisonnement. Cette demande situe bien la FPT dans le prolongement de l'école de base, dont les finalités ont été définies comme permettant à la fois l'insertion de l'élève dans son milieu et la poursuite des études secondaires.

Il convient de tenir compte du manque de qualification d'un nombre non négligeable d'employés, du fait que seule une requalification des personnels permettra une amélioration de la productivité ainsi que l'embauche de nouveaux employés, tout particulièrement des jeunes.

Il serait toutefois irréaliste de croire qu'une refondation du système de formation professionnelle et technique pourrait, à elle seule, régler le problème de l'insertion des jeunes, du sous-emploi ou du chômage, puisqu'il s'agit tout à la fois d'un problème économique et politique. L'insertion ne devrait plus être considérée comme un passage instantané d'une situation de non emploi à une situation d'emploi. Mais, elle doit être analysée comme un processus, comme une transition, socialement structurée, comme une forme de mobilité favorisée par une formation initiale professionnelle et technique mais aussi par la formation continuée.

Il est permis de penser qu'un système de FPT, capable d'accueillir une bonne proportion des jeunes ayant terminé l'école de base ou le premier cycle du secondaire et susceptible d'adapter les formations dispensées aux besoins de l'économie et du monde du travail, peut atténuer le phénomène du chômage des jeunes.

1.3. ...de développement économique

La FPT comme les autres secteurs de l'enseignement - école de base, formations générales secondaire et universitaire - vise le développement socio-économique par sa capacité à développer la finalité **d'apprendre à entreprendre**, qui est prioritaire au sein du nouveau dispositif de FPT.

Il n'y a pas de développement socio-économique durable qui ne s'appuie fortement sur une main-d'oeuvre performante et qualifiée, capable de répondre aux besoins et aux changements du milieu socio-économique. Au coeur des problématiques de l'emploi, de la relance économique et de l'insertion, la



FPT constitue donc un lieu privilégié de rapprochement de l'école et de la vie active, de la même façon que la nouvelle école de base doit permettre l'insertion de l'enfant dans son milieu en favorisant une meilleure maîtrise de son environnement et une meilleure compréhension du monde en accédant à une dimension universelle⁷.

En ce sens, les jeunes, dans leur rôle de citoyens mais aussi de producteurs et d'acteurs du développement, sont l'objet premier du débat puisque, par leur insertion, ils assureront leur autonomie, ils occuperont une place dans la société et ils participeront au développement général.

La FPT doit, donc, de plus en plus, faire partie intégrante des efforts de restructuration et de reconstruction économiques, notamment parce qu'elle sera le lieu de rencontre des jeunes, des communautés, des partenaires sociaux et des entreprises, permettant, de ce fait, de rapprocher l'école et l'économie.

2. Les missions spécifiques de la formation professionnelle et technique

Reconcevoir la FPT s'impose dans la perspective de donner aux jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés les possibilités de s'approprier des qualifications professionnelles ainsi que de développer l'esprit d'entreprise devant déboucher sur l'auto-emploi.

2.1 Les qualifications professionnelles

Vu les caractéristiques actuelles et futures du marché du travail, vu la demande croissante d'une flexibilité et d'une capacité d'adaptation de la main-d'oeuvre, la notion de qualifications professionnelles doit être entendue comme suit :

- aboutissement d'un processus de formation qui comprend l'acquisition de compétences spécifiques et de compétences transversales;
- développement d'une capacité à s'intégrer dans un milieu de travail.

⁷ CONFEMEN, op cit , p. 26



La FPT a pour missions:

- d'aider à l'acquisition de qualifications, de requalifications;
- de mettre en place des dispositifs de reconnaissance de ces dernières;
- d'offrir ces possibilités à toute personne et à toute entreprise désireuse d'en bénéficier;
- de mener des actions d'insertion qualifiantes destinées à des personnes sans emploi ni réelle qualification en partenariat avec les entreprises.

2.2. L'esprit d'entreprise lié au développement de l'auto-emploi

Pour susciter l'initiative et la créativité des jeunes formés, il convient :

- d'introduire la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes de la FPT;
- de favoriser ainsi l'émergence de jeunes créateurs d'entreprises ;
- de permettre leur insertion et leur maintien dans la vie active.

L'éducation à l'entrepreneuriat consiste à mettre l'accent sur l'incitation des jeunes à adopter des attitudes et des comportements favorables à leur autonomie professionnelle, devant contribuer à stimuler chez eux l'esprit d'entreprise et déboucher sur la création de leur propre emploi. Le développement de l'esprit d'entreprise implique, d'une part, la maîtrise des capacités de gestion et, d'autre part, la stimulation de l'initiative, du goût de créer des activités productives, du sens de l'autonomie, de l'innovation, des responsabilités, de l'organisation et de l'adaptation aux changements.

Pour développer cet esprit d'entreprise, la FPT doit reposer sur de nouvelles pratiques méthodologiques et de nouvelles pédagogies adaptées à ces missions spécifiques.

3. Principes directeurs d'une refondation du secteur

Une véritable refondation de la formation professionnelle et technique doit s'appuyer sur un ensemble de paramètres ou principes directeurs, considérés dans une approche globale et intégrée de changement.



Ces principes directeurs touchent à la fois:

- la reconnaissance de la formation professionnelle et technique comme partie intégrante - quoique spécifique- du système éducatif, et sa valorisation comme voie à privilégier dans le parcours scolaire ou extrascolaire d'un plus grand nombre des jeunes ;
- l'articulation de la FPT avec les réalités socio-économiques locales et régionales ;
- l'optimisation de la FPT par une redéfinition du rôle de l'Etat et par des procédures de décloisonnement, de décentralisation et de partenariat.

3.1. Reconnaissance de la FPT comme partie intégrante des systèmes éducatifs⁸

La formation professionnelle et technique, vue comme un secteur spécifique, mais ouvert et diversifié, à l'intérieur du système éducatif, doit contribuer, tout comme l'enseignement secondaire général, par exemple, à l'élévation globale du niveau de l'éducation. Dans cette perspective, et pour infléchir un changement de mentalité vis-à-vis des métiers manuels, il convient d'améliorer la perception des activités artisanales dans l'ensemble des systèmes éducatifs.

Les progrès rapides de la technologie moderne font en sorte que la formation professionnelle et technique ne peut plus être considérée comme un processus éducatif isolé. Elle doit faire partie intégrante du système éducatif et permettre, le cas échéant, de déboucher sur l'enseignement supérieur. Parallèlement, il faut élargir le champ de la formation professionnelle et technique, initiale et continue, en considérant de nouveaux lieux d'apprentissage de façon à en permettre l'accès à un plus large public.

La place de la formation professionnelle et technique au sein du système éducatif, son importance dans le cursus scolaire d'un grand nombre d'élèves, rendent légitime le rôle-clé des ministres de l'Education dans la refondation de ce secteur.

3.1.1. Contribution de la FPT à l'effort général d'éducation

Un projet de formation globale ne peut faire l'impasse sur l'apport spécifique

⁸ La notion de système éducatif est à considérer dans son acception globale, comprenant aussi bien les systèmes formel qu'informel.



de la formation professionnelle et technique. Celle-ci développe des démarches tournées vers des projets pratiques qui permettent aux élèves de révéler des aptitudes insoupçonnées, de rencontrer la réussite. Ces démarches permettent de plus de développer la capacité d'analyse, l'esprit d'observation, l'attention, le souci de la rigueur, de la continuité dans l'effort, de la responsabilité individuelle et collective, l'appropriation d'une morale, l'imagination et l'esprit critique.

L'insertion future des élèves se prépare tout au long de la scolarité et non pas seulement au moment où ils la terminent. La préparation à l'insertion, mission spécifique de la FPT, s'inscrit dans le droit des jeunes et des familles à l'**information** et à l'**orientation**. Il s'agit, à tout moment de la scolarité, d'accompagner les jeunes dans leur recherche de solutions de formation et d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans l'élaboration de leur projet personnel d'orientation et d'insertion.

3.1.2. Inscription de la FPT dans un processus continu de formation

Face à une demande du marché par définition évolutive, la FPT doit aussi se concevoir comme un processus permanent d'adaptation, préparant à la promotion sociale et professionnelle ainsi qu'à la mobilité professionnelle. D'où l'importance d'inscrire la FPT dans un processus continu de formation qui englobe formation initiale, formation en alternance et formation continue de manière à offrir à chacun la possibilité de tracer son parcours personnel de formation quel qu'il soit.

3.1.3. Ancrage de la formation professionnelle dès l'école de base

Comme cela a été affirmé à Jomtien dans la *Déclaration sur l'éducation pour tous* (1990), puis par la CONFEMEN lors de sa 45^e session (Yaoundé, 1994), et par les Chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant le français en partage (Cotonou, 1995), la première priorité de l'éducation dans les pays du Sud doit être accordée à l'éducation de base, afin d'en faciliter l'accès et d'en améliorer la qualité.

Poussant plus loin sa réflexion, la CONFEMEN, dans son document intitulé *L'Education de base : Vers une nouvelle école*, précise que " l'éducation de base doit se définir beaucoup plus par rapport à des objectifs de compétence que par rapport à des contenus de programmes [...], ces compétences et capacités sont transférables ailleurs et plus tard et sont, ainsi, au coeur de l'ap-



prentissage et du développement personnel, intellectuel et professionnel ”. Ce processus de refondation constitue un principe applicable à l’ensemble des dispositifs d’éducation.

L’école de base ainsi refondée constitue un nécessaire ancrage pour la formation professionnelle et technique, autant en ce qui concerne les outils de base que sont la lecture, l’écriture et le calcul, qu’en ce qui a trait aux capacités transversales s’ordonnant autour du domaine relationnel, de celui des démarches mentales et des méthodes de travail. Sa mise en place est un préalable au développement d’une offre de formation de courte durée.

En résumé, la formation professionnelle et technique doit faire acquérir aux jeunes les savoirs, savoir-faire, savoir-être - et développer un vouloir-vivre ensemble - qui leur permettront de s’insérer dans la vie active, tout en préservant pour certains d’entre eux la possibilité de revoir éventuellement leurs choix de filière et d’option, et de se réorienter en fonction de leurs motivations et de leurs intérêts.

3.2. Articulation de la FPT avec les réalités socio-économiques locales et régionales

Très souvent, la liaison entre l’actuel système d’ETFP et le marché du travail est soit inexistante ou insuffisante, soit conflictuelle. Nous sommes en effet en présence de deux “ mondes ”, obéissant à des logiques différentes, chacun ayant tendance à considérer qu’il détient en quelque sorte le monopole de la vérité. Or, la situation réelle et les enjeux, qu’ils soient pédagogiques, sociaux, politiques ou strictement économiques, imposent, comme préalable à toute action efficace, de viser la réconciliation, basée sur une reconnaissance réciproque des compétences et des responsabilités effectives. Système éducatif et système économique peuvent se retrouver en “ prenant au sérieux le caractère précieux de la *ressource humaine*. Il s’agit de promouvoir une Économie pour l’Homme en donnant comme finalité aux entreprises non plus seulement de fournir des biens et des services mais aussi de l’emploi ”⁹. Réciproquement, il faut reconnaître à l’économie le droit d’avoir son mot à dire et d’exercer des responsabilités effectives en matière de formation.

La situation de déséquilibre entre l’offre de formation et la demande du marché doit être impérativement corrigée par la prise en compte des réalités lo-

⁹ Claude PAIR - UNESCO, janvier 1994



cales et régionales. Le dispositif actuel d'ETFP accorde en effet une importance démesurée à la fois au secteur formel de l'économie, qui génère peu d'emplois, et aux formations de niveau supérieur pour lesquelles les débouchés sont très limités. A l'opposé, le secteur informel, important pourvoyeur d'emploi, est limité par sa faible capacité de formation. Dans bien des cas, il en va de même pour ce qui touche les formations du monde agricole, de la pêche, de l'artisanat.

Dans le secteur de l'économie rurale, les besoins prioritaires d'information et de formation liés à la production touchent aussi bien le transfert des technologies maîtrisées au sein des grandes zones agro-écologiques et des savoir-faire locaux que la maîtrise appropriée des biotechnologies et des ressources génétiques. L'amélioration des liaisons entre secteur privé ou associatif et secteur gouvernemental appelle des efforts particuliers de communication au long de la chaîne chercheurs-vulgarisateurs-fermiers/pêcheurs. D'où le nécessaire renforcement des organisations paysannes, des ONG et des associations rurales pour accroître les compétences et les capacités d'entreprise des acteurs du développement rural ainsi que leurs possibilités d'adaptation avec les marchés.

L'enjeu demeure donc bien de rapprocher l'offre et la demande de formation par un redimensionnement de la FPT par rapport à l'emploi.

Cela suppose :

3.2.1. Une meilleure connaissance de la nature du marché du travail

Orienter l'offre de la FPT en fonction du marché du travail implique une bonne connaissance de ce dernier. Il convient donc de s'appuyer sur des analyses sectorielles quantitatives et qualitatives fiables, conçues sur une base participative et de concertation entre les parties concernées. Ces analyses fourniront des informations sur les besoins du marché du travail, les formations requises (profil de compétences), les problèmes, les goulots d'étranglement de la politique locale en matière de FPT, les compétences et l'efficacité des organismes concernés (publics, semi-publics, privés ou autres donateurs) et sur le contexte dans lequel la refondation doit s'appliquer (système économique, social et d'éducation). Il s'agit moins de créer des dispositifs lourds (observatoires de l'emploi, par exemple) que de développer des capacités



d'analyse de proximité aux niveaux local et régional. Dans cette perspective et compte tenu des données économiques existantes, il est évident que l'offre de formation développée par les PVD doit s'ouvrir au secteur informel tant dans le monde rural qu'urbain, notamment par la prise en compte de métiers non et semi-spécialisés.

3.2.2 La valorisation du secteur informel

Le secteur informel est créateur d'emplois et développe une offre de formation, centrée sur l'apprentissage, qui mérite d'être reconnue et améliorée. Une meilleure prise en charge de cette réalité, à tous les niveaux de responsabilité, permet d'améliorer l'accès des jeunes à une formation professionnelle et technique et de mieux tenir compte des besoins de qualifications de l'artisanat, de la petite et très petite industrie.

Les formations formelle et informelle présentent toutes deux des forces et des lacunes. Leurs forces sont complémentaires et demandent à être mises en synergie. En effet, le système formel est plus centré sur un enseignement théorique alors que l'apprentissage met l'accent sur la pratique. Le secteur formel pourrait participer au renforcement et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur informel en mettant à leur disposition des outils et méthodes modernes de formation.

Le secteur informel exprime de plus en plus le besoin de s'ouvrir sur des technologies adaptables et de nouvelles compétences transversales (planification, gestion, management, ...). Pour satisfaire ces attentes, une évolution s'impose dans son mode de formation, notamment et de manière concertée, par la mise en place d'une offre de formation par alternance et d'un cadre curriculaire (définition de compétences et élaboration de programmes d'études).

3.2.3. La création d'un marché de la formation

Un vrai marché de la formation apporte des réponses ciblées à des besoins de formation identifiés et circonscrits. Cela suppose la mise en concurrence des prestataires d'offre de formation, formule propice aux gains d'efficacité.

Ce marché de la formation devrait prendre en compte différents besoins susceptibles d'être résolus par, notamment :

- l'élaboration de programmes de développement rural et urbain,
- l'accroissement de compétences en matière de maintenance,
- le transfert des nouvelles technologies (notamment informatiques), avec des procédés adaptés et respectueux de l'environnement,
- la promotion des très petites, petites et moyennes entreprises, seules à même de constituer un tissu économique favorisant le développement.

Ce marché de la formation doit développer en priorité :

- une offre de FPT aux niveaux de base (ouvriers, ouvriers qualifiés, cadres moyens), fondée sur une moins grande spécialisation et une plus grande polyvalence,
- l'accès à la FPT à tous les niveaux de qualification,
- une offre de formation décloisonnée.

3.2.4. La diversification de l'offre de FPT

Le marché du travail étant très diversifié dans sa demande, non seulement d'un Etat à l'autre mais à l'intérieur même de chaque pays, il ne peut pas exister de modèle unique d'offre de FPT. Il est donc impératif de développer au sein de chaque Etat une capacité suffisante en analyse des besoins de formation et une capacité forte en ingénierie de formation. Comme le souligne Claude Pair, “ plus une FPT est liée aux milieux professionnels, aux savoirs locaux, aux structures sociales et aux systèmes de production, plus elle est confrontée à la diversité des situations et plus il devient difficile de la modéliser. ”¹⁰

En outre, pour apporter une réponse souple et pertinente aux besoins de qualifications de tous les secteurs économiques comme aux attentes des jeunes dans leur diversité, il est nécessaire de multiplier les points d'entrée dans le système de FPT, les types et les formes de formations proposées (offre de formation de courte durée, de formation continue, reconnaissance des acquis professionnels, aménagement de passerelles entre enseignement général et FPT, enseignement modulaire, ...).

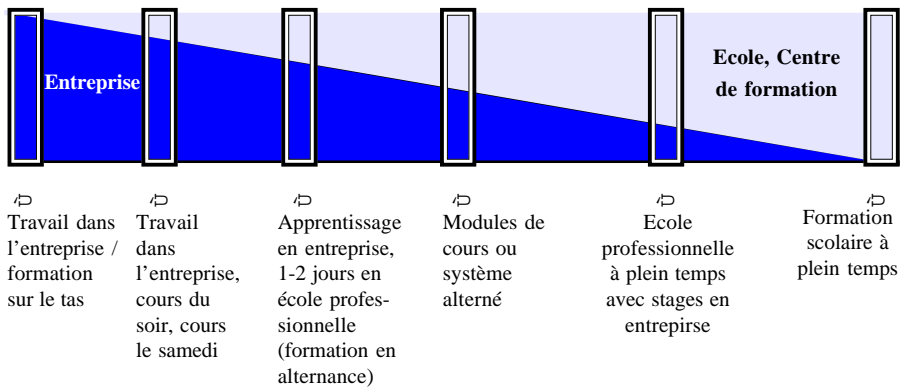
“ D'un point de vue pédagogique, social et économique, l'introduction de formes coopératives de FPT mérite d'être fortement soutenue. L'intérêt est

¹⁰ op.cit, p.32



que les tâches (et les coûts) de la formation sont répartis entre deux ou plusieurs organisations et lieux de formation (écoles professionnelles, entreprises, centres de formation). A la différence de la formation “classique” dispensée dans les écoles professionnelles, le modèle coopératif implique une participation des entreprises à l'élaboration des programmes. Les apprentis acquièrent l'expérience pratique au sein d'une entreprise et dans les centres de formation qui peuvent les accueillir en nombre. La formation en alternance est une forme coopérative de formation encore peu répandue¹¹ dans la plupart des systèmes éducatifs francophones. Elle s'insère dans un éventail de formations professionnelles diverses porté en commun par des organisations étatiques, des employeurs, des syndicats, des associations professionnelles.

Le schéma suivant illustre l'éventail des formes coopératives de formation professionnelle qui peuvent s'étendre de la formation “sur le tas” en entreprise à la formation scolaire à plein temps.



Eventail des formes coopératives de formation professionnelle, entre la formation scolaire, les centres de formation et l'entreprise

3.3 Optimisation de la FPT

L'optimisation de la FPT suppose une réorganisation générale des dispositifs en place et une rénovation des modes de gestion. L'efficacité d'un système de formation, qui dépend du caractère judicieux des programmes, se mesure à sa capacité:

¹¹ *Politique sectorielle de formation professionnelle*, Direction du développement et de la Coopération, Berne, 1996



- de dispenser et de faire acquérir aux élèves et apprentis les compétences professionnelles requises pour l'insertion dans la vie active;
- de leur faire également acquérir l'ensemble des compétences de base susceptibles de leur faciliter les changements d'emploi et de spécialité après leur entrée dans la vie active, de même que les attitudes et les qualités recherchées par les employeurs: sens des responsabilités, capacité de travailler en équipe, capacité d'adaptation, éthique, etc.

3.3.1 Le décroisement

Préparer les jeunes aux réalités du monde du travail est une responsabilité partagée par de nombreux groupes différents à l'intérieur et à l'extérieur du système éducatif. Il est indispensable de donner aux jeunes, scolarisés, déscolarisés et non-scolarisés, les moyens d'acquérir les meilleures qualifications théoriques et professionnelles possibles, afin d'augmenter leurs chances, soit de s'insérer dans la vie active, soit d'accéder à un marché de l'emploi relativement restreint et hautement concurrentiel. Participant à l'égalité des chances et à la lutte contre l'échec scolaire, la FPT propose, à partir d'une identification des publics cibles, un éventail de formations de courte durée capitalisables.

En ce sens, elle repose sur un décroisement généralisé des systèmes de formation, touchant à la fois :

- l'adaptation des structures pour intégrer des modes de fonctionnement ouverts, simples et flexibles;
- la prise en compte de modèles structurés et non structurés dans les modes de formation;
- une gestion plus souple des ressources humaines pour mobiliser toutes les compétences existantes;
- la conception de programmes souples axés sur des objectifs de compétences;
- la diversification des financements, notamment par l'implication de toutes les parties prenantes.



3.3.2. *Le partenariat*

Un décloisonnement efficace requiert un nouveau type de relations entre l'Etat et tous les partenaires intervenant dans ce secteur. En effet, seule une véritable politique partenariale dynamique avec des orientations claires permettra de créer les conditions cadres d'une réelle refondation du secteur. Un véritable partenariat, associant pouvoirs publics, entreprises, ONG, partenaires du développement, utilisateurs, doit se baser sur la volonté partagée d'atteindre un objectif commun et sur le respect équilibré des compétences réciproques. Il doit viser une réelle cogestion du système.

La mise en place d'une telle politique relève de la responsabilité de l'Etat à qui revient un rôle de :

- pilotage politique rigoureux et cohérent en vue de la coordination et de la rationalisation des offres innombrables des institutions s'occupant de FPT, des différents types de formation et de leur mode de fonctionnement ;
- clarification et coordination des rôles et des missions des différentes instances décisionnelles en vue d'une gestion plus efficace ;
- facilitation en vue d'une reconnaissance sociale des compétences acquises en matière de formation professionnelle et technique.

L'ajustement de la FPT à la demande du marché du travail nécessite une souplesse organisationnelle et une grande flexibilité. Il ne peut s'agir, à priori, de créer une ou de nouvelles structures ou simplement de rationaliser celles qui existent. Mais le défi reste bien de rapprocher les lieux de formation des lieux de production. Cela ne peut se faire que par une décentralisation des pouvoirs et de la gestion et une responsabilisation accrue du niveau adéquat. Ainsi, le niveau local où se situe la réalité des emplois offerts par l'environnement et la collectivité doit jouer un rôle majeur dans le choix et la mise en oeuvre de la FPT, les niveaux supérieurs conservant leurs responsabilités par rapport aux axes de développement définis par les orientations politiques (stratégies, macro-économie, etc).

Les réflexions qui précèdent appellent, dès lors, tout naturellement, un changement majeur de perspective. Cela ne pourra se faire que par une volonté partagée de tous les acteurs impliqués dans ce processus de refondation. Les



pouvoirs publics ont un rôle à jouer mais la diversité des champs d'action des entreprises depuis la petite exploitation familiale jusqu'à la multinationale, exige **un travail en partenariat** à tous les niveaux : local, national, régional, international.

La redéfinition de la formation professionnelle et technique :

- **par son adaptation aux besoins réels du monde économique ;**
- **par la flexibilité de ses modes d'intervention ;**
- **par son ouverture sur la société ;**

permettra d'offrir à la jeunesse une meilleure insertion dans la vie active et une meilleure participation au développement.

*

*

*





CHAPITRE III :

ELEMENTS DE STRATEGIES





CHAPITRE III : Éléments de stratégies

En visant l'accomplissement entier et harmonieux des individus, l'amélioration des connaissances générales et l'acquisition de compétences professionnelles, la FPT s'inscrit logiquement dans tout système éducatif, conçu au sens large comme l'ensemble des structures et des dispositifs scolaires et extrascolaires qui collaborent à la formation d'une personne. Si son organisation peut varier, il est incontestable que sa solidité dépend pour l'essentiel de la cohérence du dispositif qui sera élaboré pour assurer sa refondation.

Placée dans la perspective d'une **meilleure insertion de ses sortants** et d'un **développement durable**, la FPT devient un **projet ambitieux mais réalisable**.

La FPT refondée, en cohérence avec la nouvelle école de base, nécessitera pour sa mise en œuvre et sa bonne fin :

- son intégration au sein du système éducatif, au sens large;
- son ancrage dans les réalités socio-économiques locales et régionales ;
- l'optimisation de son fonctionnement et de sa gestion.

1. Reconnaître la FPT comme partie intégrante des systèmes éducatifs

Cette reconnaissance de la FPT, comme un secteur essentiel des systèmes éducatifs, implique de :

1.1. reconstruire la FPT en cohérence avec les finalités et principes directeurs de la nouvelle école de base.

Comme la nouvelle école de base, la FPT vise :

- “ la formation d'individus autonomes, compétents dans leur langue, fiers de leur culture, sûrs de leur identité et désireux et poursuivre leur éducation tout au long de la vie (dimension personnelle) ;



- la formation de jeunes et d'adultes capables de s'insérer véritablement dans leur milieu et de participer au développement global de la société (dimension économique, sociale et culturelle)¹² ;

Elles cherchent toutes deux à :

- faire acquérir non plus seulement des diplômes, mais des compétences, celles-ci constituant le but conjoint qu'apprenants et formateurs veulent atteindre. Toutes ces compétences ne peuvent se développer qu'à partir d'une relation étroite avec le milieu ;
- faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active à partir de la prise en compte des réalités et des besoins du milieu et des moyens de la communauté.

1.2. développer des mécanismes d'orientation positive

La démarche consistera à informer le plus objectivement possible sur les voies offertes et sur l'intérêt que présente la FPT pour le jeune dans la construction de son projet personnel grâce auquel il s'efforcera de mettre en valeur et de concilier ses aptitudes et ses aspirations en pleine connaissance de cause.

Il convient d'adopter une orientation scolaire qui ne soit pas discriminatoire vis-à-vis de la FPT, d'une part, ni à l'égard des filles et des groupes défavorisés, d'autre part.

L'orientation positive se traduira par :

- la mobilisation des aspirations et des aptitudes des jeunes dans l'intention de construire leur projet personnel, ce qui implique de développer un enseignement général permettant de construire un/des projet/s d'insertion professionnelle et de donner pour mission à la FPT l'accompagnement professionnel de ses sortants ;
- l'orientation scolaire, fondée sur les aptitudes et non sur l'échec, appuyée et complétée par des moyens de proximité associant informations et conseils de la part des formateurs et des personnels

¹² *Education de base : Vers une nouvelle école*, CONFEMEN 1995, p. 22



d'orientation ainsi que des représentants des milieux professionnels;

- l'information objective des parents sur les voies offertes, l'intérêt des formations et les possibilités de débouchés des filières professionnelles, ce qui suppose d'aménager la fonction d'accueil et d'orientation dans les centres de formation, de multiplier les opérations de formation ponctuelles à résultat rapide, de mettre au point une documentation facilitant un choix raisonné ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la FPT pour les filles et les femmes ;
- le développement de campagnes de promotion de la FPT, utilisant des supports d'information dans les langues, les plus à même d'être comprises, et diffusés par le biais des médias vers des cibles privilégiées.

1.3. promouvoir une culture scientifique et technologique

L'adaptation à une société où l'évolution technologique est de plus en plus rapide ne peut se réaliser que par l'émergence d'une culture scientifique et technologique pour tous. En effet, un défi majeur que les pays de la CONFEMEN, en particulier ceux de Sud, sont appelés à relever aujourd'hui pour diriger leur développement, est la maîtrise des sciences et de la technologie.

Dans cette perspective, il est impérieux pour les pays de la CONFEMEN :

- de soutenir le développement d'un génie créateur puisant ses ressources dans les potentialités locales et les réalités endogènes pour répondre aux différents besoins de la société (santé, alimentation, habitat, éducation, ...) ;
- de renforcer les dispositifs d'appropriation des connaissances et des processus scientifiques et technologiques afin que chacun soit armé des compétences de base nécessaires pour comprendre, explorer et exploiter judicieusement son environnement physique et ses ressources ;
- de mettre en place, dès le cycle élémentaire, des programmes d'éducation scientifique et technologique qui permettent à la fois l'éclosion de vocations scientifiques chez les jeunes et l'acquisition



de compétences technologiques utiles et utilisables dans la vie réelle pour les apprenants (élèves) qui quittent prématurément l'école ;

- d'ouvrir ces programmes à tous, particulièrement au public extrascolaire, jeunes et femmes trop souvent marginalisés, au travers d'activités à caractère scientifique et technologique, qui complètent le système formel.

2. Articuler la FPT avec le marché du travail

La reconnaissance de la FPT comme partie intégrante des systèmes éducatifs implique, aussi, la reconnaissance des partenaires économiques et du marché du travail comme acteurs du dispositif d'éducation. Il s'agit de fonder l'éducation/formation sur un **nouveau contrat éducatif**, qui engage tous les partenaires concernés, qu'ils soient du secteur formel ou informel.

Les **stratégies** à mettre en œuvre devraient permettre de :

2.1. impliquer l'ensemble des acteurs dans la mise en place d'une politique cohérente de formation, en :

- suscitant les rencontres et la concertation entre responsables du système éducatif et du monde du travail ;
- associant les professionnels aux procédures d'étude du marché, d'analyse des besoins, de définition des métiers, d'élaboration des curricula, d'évaluation et de certification ;
- associant la communauté et les acteurs locaux au fonctionnement des établissements de formation ;
- ancrant la formation aux projets de développement sur un plan local (réalisation d'un projet communautaire, par exemple) ;
- amenant les établissements de formation à participer activement à ces projets par la mise à disposition des équipements dont ils disposent, la production de biens et la prestation de services.

2.2. reconnaître la valeur du secteur économique informel, comme pourvoyeur d'emplois et de formation.

Les stratégies ne doivent en aucun cas décourager ou étouffer les initiatives et le dynamisme de ce secteur. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un soutien aux activités de développement régional et local qui caractérise les secteurs



essentiels que sont l'agriculture, l'élevage, l'industrie, la pêche, le commerce, l'artisanat, le transport, etc., en :

- valorisant des pratiques de formation existantes (apprentissage chez l'artisan, par exemple) et en s'en inspirant pour l'organisation de la formation pratique des jeunes du secteur formel ;
- facilitant l'accès du secteur informel aux équipements disponibles dans les centres de formation professionnelle et inversement, en développant des modules spécifiques de formation pour les jeunes alphabétisés des zones périurbaines et rurales ;
- développant un partenariat interactif entre les formations du secteur formel et informel (accès réciproque aux postes de formation, organisation de compléments de formation, etc.) ;
- diffusant l'information et les innovations ;
- organisant la certification des compétences et qualifications acquises, en partenariat avec les ministères de tutelle, les centres de formation professionnelle et les représentants des associations socio-professionnelles.

2.3. soutenir et de stimuler le développement du secteur informel, en :

- recourant davantage au secteur informel, au niveau local et régional, pour couvrir les besoins en biens et services (marchés de sous-traitance par exemple) ;
- favorisant l'émergence d'associations socio-professionnelles ;
- facilitant l'accès au crédit aux artisans et petits entrepreneurs susceptibles de créer des emplois pour les jeunes, notamment en encourageant les formes innovantes de crédit (tontines, coopératives d'épargne et de crédit, etc.) ;
- instituant un cadre administratif, fiscal et juridique suffisamment souple pour encourager les initiatives;
- mettant en place en partenariat avec les associations socio-professionnelles et la coopération bilatérale et multilatérale :
 - des fonds de garantie permettant aux artisans de s'équiper et de moderniser leurs outils d'exploitation ;
 - des fonds de suivi/accompagnement de la formation professionnelle destinés à encourager et financer de petits projets initiés au niveau local par les jeunes et appuyés par les centres de formation professionnelle.



2.4. promouvoir l'économie rurale, en :

- formant les paysans par un échange de savoir-faire entre les pays d'une même sous-région pour favoriser l'émergence d'entreprises;
- diffusant et vulgarisant les résultats de la recherche agricole, notamment, en vue de leur appropriation par les producteurs ou les petites entreprises de produits agricoles;
- élargissant la petite entreprise de ses savoir-faire techniques, en diversifiant ses fabrications et en mettant au point une gamme de produits à partir d'une même ressource, l'entreprise peut ainsi augmenter son activité sur un marché de proximité.

2.5. élargir quantitativement et qualitativement les offres de formation, en :

- diversifiant les voies (formel/non formel), les types (longue durée, courte durée) et les modes (plein temps, temps partiel, alternance, stages, etc.) de formation ;
- assouplissant les modalités d'accès (reprise d'une formation, 2e chance, reconnaissance de compétences partielles et de l'expérience acquise, etc.) et en assurant la flexibilité horizontale et verticale (passerelles, etc.) ;
- développant la formation professionnelle et technique comme une voie ouverte vers l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire.

2.6. promouvoir une “ culture entrepreneuriale ” dans la formation, en :

- identifiant les secteurs propices à la création d'entreprises au regard des besoins socio-économiques ;
- faisant appel à la responsabilité des acteurs (jeunes et adultes) dans l'effort de développement local, national, régional ;
- privilégiant les méthodes pédagogiques actives qui stimulent la créativité, le goût d'entreprendre, la volonté de réussir, le travail d'équipe (pédagogie du projet, par exemple) ;
- développant les compétences clés nécessaires à la bonne gestion de toute entreprise ;
- mettant en place, le cas échéant, des mesures financières incitatives (mesures fiscales, fonds spéciaux d'encouragement, fonds de garantie, fonds de suivi, etc.).



2.7. encourager l'émergence d'une " culture de la formation " au sein des entreprises, en :

- sensibilisant les acteurs économiques (entrepreneurs, artisans, etc) à l'importance de la formation professionnelle dans une perspective de développement durable ;
- convainquant ces mêmes acteurs que la formation constitue, en termes purement économiques, un investissement et une plus-value pour l'entreprise;
- offrant aux entrepreneurs eux-mêmes des possibilités de formation;
- encourageant, par des mesures incitatives appropriées, les entreprises à participer à l'effort général de formation et d'insertion des jeunes.

3. Optimiser la formation professionnelle et technique

L'ensemble du dispositif éducatif (programmes, formateurs, établissements, centres de formation, équipements) est à mobiliser dans le cadre de la nouvelle politique à mettre en place, en engageant une **dynamique partenariale** avec tous les acteurs concernés : ministères de l'éducation, autres ministères de tutelle, centres de formation professionnelle publics et privés, organisation patronales et syndicales, associations, organisations gouvernementales et non gouvernementales de coopération et partenaires du développement.

Il s'agit, dans ce cadre :

- d'améliorer et de réorganiser le dispositif de formation;
- de rénover le mode de gestion.

3.1. améliorer et réorganiser le dispositif de formation

Etant bien entendu que la refondation de la FPT repose sur le développement de la nouvelle école de base et sur l'articulation de la formation avec le marché du travail, il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures mais d'améliorer et de réorganiser le dispositif existant. Cette réorganisation concerne le dispositif de formation, les programmes, les ressources humaines, matérielles et financières, le dispositif d'évaluation et de suivi et la rationalisation des ressources.



3.1.1. Un dispositif de formation souple et adapté

La FPT doit répondre efficacement à la demande locale en utilisant toutes les ressources disponibles et en assurant l'évaluation des résultats. Pour ce faire, la structure de formation doit :

- se positionner comme partenaire privilégié du développement de la communauté, ce qui lui permettra d'identifier les besoins de formation ;
- mettre en place des parcours de formation complets en privilégiant le processus de formation continue ;
- accompagner l'insertion à chaque niveau.

Il convient par conséquent de développer :

- la capacité d'analyse des besoins. Il s'agit d'instituer la fonction d'analyse des besoins qui peut être confiée en partie aux établissements de formation pour l'étude des besoins locaux et en partie à une structure nationale légère chargée de la coordination du travail et de l'identification des besoins des différents bassins d'emploi et des projets de développement ;
- la capacité en ingénierie de formation, soit la capacité de concevoir et de réaliser un projet de formation répondant à des besoins spécifiques. L'ingénierie de formation est un processus organisé dont le déroulement comprend les étapes qui suivent :
 - concertation avec les partenaires ;
 - contrôle de la pertinence de l'analyse des besoins ;
 - conception d'un projet de formation (objectifs, méthodes, contenu pédagogique, procédures d'évaluation) ;
 - identification des bénéficiaires ;
 - inventaire des ressources existantes (moyens matériels et humains) ;
 - identification du maître d'œuvre ;
 - recherche de financement ;
 - contractualisation du projet.

3.1.2. Les programmes

Il est nécessaire de définir, de développer et d'appliquer des programmes de formation qui répondent aux besoins du marché du travail et qui peuvent être adaptés aux spécificités de diverses clientèles. La nécessaire adaptation des

programmes actuels d'enseignement et de formation peut s'obtenir en :

- élaborant les programmes en cohérence avec ceux de la nouvelle école de base en privilégiant comme entrée de définition la notion des compétences à acquérir ;
- élaborant des programmes de formation axés sur l'apprenant et sur le processus de son apprentissage plutôt que sur le contenu de cet apprentissage;
- insistant sur les capacités transversales, de raisonnement, d'expérience, d'autonomie, de responsabilité, de travail en équipe, d'adaptation au changement, de créativité et d'éthique;
- développant des programmes de formation à l'auto-emploi par :
 - l'introduction dans l'enseignement général, dès l'école de base, de contenus relatifs à l'entrepreneuriat (gestion, management, ...) ;
 - l'élaboration de modules de formation à l'entrepreneuriat dans la FPT en liaison avec le milieu du travail ;
 - la formation des enseignants en entrepreneuriat et la sensibilisation des gestionnaires du système éducatif à l'esprit entrepreneurial ;
- en mettant en place des outils et des méthodes d'évaluation et de suivi appropriés ;
- favorisant la mise en place de réseaux (consortium) d'élaboration, de production et de distribution de matériel pédagogique au niveau régional et en l'étendant, le cas échéant, au niveau international.

3.1.3. Les ressources

3.1.3.1. ... humaines

Compte tenu du fait que les investissements consentis en matière de ressources humaines ont des conséquences sur le long terme, il faut accorder une attention particulière à ces personnels, tant au niveau de leur recrutement, de leur formation initiale et continue, qu'à celui de leurs conditions de vie et de travail. Pour atteindre les objectifs de la formation professionnelle et techni-



que et dans un esprit de rationalisation, il faut affecter au secteur un personnel diversifié, expérimenté et suffisant, composé d'enseignants-formateurs et de personnel d'encadrement et d'appui dont il convient de revoir le profil de compétences.

Les enseignants-formateurs, dans leurs profils de compétence, doivent :

- outre leur formation spécifique, être familiarisés avec un large éventail de techniques, être capables de les lier les unes aux autres et de les intégrer dans un contexte plus large, social, économique, historique et culturel ;
- être capables de développer une pédagogie active, dynamique ;
- pouvoir guider les élèves dans leurs tâches en donnant la priorité à des réalisations fonctionnelles ;
- être en mesure de conduire et d'accompagner des projets de développement ;
- être capables d'aider leurs élèves à définir leur projet de vie en terme d'insertion socio-professionnelle.

Le personnel d'encadrement et d'appui est chargé de la gestion et du pilotage du secteur. Il s'agit de chefs d'établissements, chefs d'atelier, conseillers pédagogiques, inspecteurs, etc.

Ces personnels, qui ont en charge l'administration des programmes et le contrôle pédagogique de la formation professionnelle et technique, devraient être recrutés sur base du profil qui suit :

- une solide formation de base dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- une compétence certaine à la conduite de projets de développement et de la gestion d'activités productives ;
- une expérience de l'enseignement dans un domaine technique et professionnel ;
- une compétence acquise par l'étude et le travail actif dans un domaine de la FPT ;
- une large vision de la FPT dans son ensemble et de l'interdépendance de ses divers aspects ;
- une connaissance de la méthodologie de conception et de construction de curriculum et d'évaluation ;



- une pratique de la méthode de gestion administrative et financière et de la planification ;
- une capacité à travailler en partenariat avec le milieu professionnel et l'expérience de ce même milieu ;
- une solide formation dans le domaine relationnel autant pour établir des liens avec l'environnement socio-économique local, que pour assurer le rayonnement de l'école et faire circuler le maximum d'informations.

3.1.3.2. ... matérielles

On constate dans la plupart des pays du Sud un sous-financement chronique de la FPT qui se manifeste principalement par des pénuries d'équipement, de fournitures scolaires et de crédits de fonctionnement pour les ateliers. Le progrès des technologies nouvelles implique le renouvellement fréquent des équipements et l'adaptation en conséquence des infrastructures. Pour répondre à cette nécessité, une rationalisation s'impose, au regard des coûts élevés de ces équipements et des moyens limités de l'Etat.

3.1.3.3. ... financières

Il est clair que les budgets publics ne peuvent assurer à eux seuls la couverture des besoins. Il convient dès lors de réfléchir et d'arriver à une optimisation du financement de la FPT qui peut s'opérer par la diversification des sources de financement. Ces dernières, dans l'optique du développement en partenariat d'une offre de FPT, proviendraient :

- des pouvoirs publics ;
- des collectivités locales ;
- du secteur professionnel ;
- des établissements de la FPT (revenus d'activités productives liées à la formation) ;
- des bénéficiaires de la formation (élèves, travailleurs, employeurs) ;
- des organisations non-gouvernementales ;
- des partenaires du développement.

Ce partenariat peut **se réaliser par le biais d'un dispositif de cogestion** des fonds collectés qui soit centré sur une offre de formation pour un développement durable et qui serve à la refondation de la FPT. Les réformes institutionnelles qui découlent des principes de cogestion peuvent notamment aboutir à :



- instaurer, par exemple, un fonds de la FPT alimenté par les montants versés au titre de la taxe d'apprentissage, par une partie des subventions publiques et de celles octroyées par les partenaires du développement, dont la gestion est confiée à un organe décisionnel représentatif des différents partenaires ;
- utiliser les ressources de ce fonds pour financer les projets de formation initiale et/ou continue pertinents, opportuns et réalisables au regard des missions de la FPT.

L'optimisation du financement est également obtenue par une rationalisation des ressources allouées au secteur à la suite d'une évaluation instrumentale.

3.1.4. Un dispositif d'évaluation et de suivi

L'évaluation du secteur de la FPT, en vue de son amélioration aux divers niveaux, implique :

- de mesurer son degré d'efficience, ses effets sur la productivité quantitative et qualitative, son impact dans la vie communautaire et l'adéquation des qualifications aux attentes des entreprises ;
- d'informer les décideurs sur les réalités et les décalages constatés par rapport aux orientations, et les acteurs locaux sur les changements à opérer.

De même, une évaluation permettant **la comparaison internationale** pour des pays de niveau de développement similaire, permet de développer des mécanismes visant à l'efficience de la FPT aux plans sous-régionaux ou régionaux.

3.1.5. La rationalisation des ressources

La rationalisation des ressources de la FPT concerne plusieurs intrants. Elle peut être obtenue:

3.1.5.1 ... par les programmes

Les programmes d'étude sont au coeur de la stratégie à adopter pour la mise en oeuvre d'une formation dont la qualité est jugée à ses résultats pratiques, immédiats ou potentiels. La définition et le développement d'un programme de formation décident dans une large mesure des résultats escomptés. Dans certains Etats et plus particulièrement du Nord, on a assisté de plus en plus à

une dispersion importante des filières de formation. A l'heure actuelle, on assiste au mouvement inverse de regroupement des filières par familles professionnelles. Cette dispersion des filières et des programmes de formation entraîne une dispersion des moyens de formation au plan des équipements et des ressources humaines et augmente les coûts de formation.

Il faudrait, par souci de rationalisation, favoriser :

- un regroupement des programmes dans un nombre plus restreint de filières enseignées dans des établissements de meilleure qualité;
- un raccourcissement des programmes de formation par une utilisation maximale du temps, des infrastructures et des ressources humaines (taux d'utilisation maximale) et par la mise en place d'une spécialisation plus tardive (modules de base) ;
- l'établissement de tronc communs à plusieurs spécialités, particulièrement pour la formation théorique et technologique, en fournissant un effort d'assouplissement structurel par l'instauration de passerelles ;
- une simplification des systèmes de certification.

3.1.5.2par les structures de formation

Au départ, il s'avère nécessaire de réfléchir sur la meilleure manière de satisfaire un besoin identifié de FPT. Cela n'entraîne pas ipso facto, la création d'une nouvelle structure. Il convient par une étude exhaustive des possibilités du milieu de voir si ce besoin de formation ne peut être satisfait dans le cadre des structures ou des procédures existantes :

- entreprises ;
- adaptation de programmes au sein de centres d'enseignement ou de formation ;
- formules d'alternances ;
- formation à distance.

La rationalisation des structures de formation peut être atteinte par une implantation judicieuse des établissements :

- au niveau national (carte scolaire) ;



- au niveau sous-régional ou régional par l'implantation d'établissements spécialisés accueillant des stagiaires ou des étudiants de la sous-région ou de la région. Cela entraîne une économie d'échelle et une réduction des coûts unitaires de formation, tout en favorisant l'intégration sous-régionale ou régionale ;
- au niveau international par l'instauration de réseaux d'institutions spécialisées, équipés de moyens adéquats de communication (télécopieurs, messageries électroniques, etc.).

3.1.5.3. ...par les ressources humaines

Une meilleure rationalisation des ressources humaines consiste à :

- identifier au plan national et de manière exhaustive (banque de données) toutes les ressources humaines susceptibles d'assurer la formation professionnelle et technique ;
- utiliser à plein temps des formateurs au niveau des institutions d'ETFP. Une mobilité de ces derniers doit être favorisée pour qu'ils puissent, intervenir, en cas de nécessité, au niveau de plusieurs établissements ;
- conférer une autonomie de gestion aux chefs d'établissements pour leur permettre d'utiliser de manière souple des vacataires ou des personnes ressources, des professionnels des entreprises environnantes.

La coordination des aides bilatérales et multilatérales, enfin, permettra d'accroître l'efficacité des financements alloués dans le cadre d'un plan de développement du secteur de la FPT, à l'élaboration et au suivi duquel doivent être associées toutes les parties prenantes.

3.2. rénover le mode de gestion

L'intégration de la FPT dans le système éducatif ne peut se réaliser que par la mise en place d'un partenariat véritable et consensuel :

3.2.1. Du partenariat à la contractualisation

La refondation de la FPT devra reposer concrètement sur la mise en place d'une politique contractuelle permettant de dégager les moyens techniques,



humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement des établissements. Cela implique la mobilisation des ressources locales et nationales, l'autofinancement et le recours aux aides extérieures.

Il convient, en outre, d'impliquer dans la gestion technique et financière des établissements, les différents partenaires, depuis la définition des projets jusqu'à l'évaluation des résultats obtenus. Ceci requiert la mise en place de modes modernes de gestion : prise en compte prévisionnelle des besoins à moyen terme, réinvestissement des bénéfices réalisés, politique des ressources humaines.

La politique contractuelle s'exercera en direction :

- des opérateurs économiques (recouvrement des taxes professionnelles, obtention de moyens techniques et de formateurs temporaires, octroi de bourses et organisation de stages en entreprises, prestations telles que recherche, prototypes, maintenance) ;
- des bénéficiaires et des APE (participation en nature, droits d'inscription) ;
- des pouvoirs publics, qui, par leur intervention modulée et dans un souci d'équité, prendront des dispositions spécifiques pour développer la FPT dans des bassins d'emplois particulièrement démunis sur le plan du recouvrement de la taxe professionnelle (exonérations fiscales, subventions et investissements en équipement, rémunération des formateurs, rémunération de vacations) ;
- des organismes d'aide (subventions et dotations, commandes sur appels d'offres, octroi de bourses et assistance technique).

Elle entraînera les changements qui suivent entre les centres de formation et le secteur productif :

- la redéfinition d'une politique dynamique et adaptée des ressources humaines reposant notamment sur :
 - le développement de la formation continue ;
 - l'adoption d'un dispositif de valorisation des capacités professionnelles des enseignants/formateurs ;



- l'intervention de personnes-ressources du milieu dans les établissements et réciproquement l'intervention des formateurs des établissements dans le secteur productif ;
- l'adoption de règlements autorisant l'utilisation de ressources acquises par les établissements/centres eux mêmes ;
- la mise en place de procédures comptables s'inspirant de celles en usage dans le secteur privé, cela permettra :
 - le calcul des coûts unitaires de formation,
 - la mise en place d'un plan d'amortissement des équipements.
- la définition de projets d'établissements dans certains centres de formation.

Ainsi, une telle politique partenariale engendrera une appropriation par le milieu de son propre développement tout en assurant de meilleures conditions d'insertion socio-économique des jeunes.

3.2.2. Un pilotage politique cohérent et efficace

L'ampleur et la complexité de la tâche à accomplir pour que s'installe une véritable dynamique partenariale amènera l'Etat à se repositionner et à revoir son rôle et ses responsabilités.

L'Etat-partenaire et non plus propriétaire exclusif aura un rôle de régulateur qui s'exercera d'abord par :

- la mise en place des processus de décentralisation et d'accroissement de l'autonomie des établissements ;
- le développement de nouveaux textes législatifs et réglementaires ;
- la coordination des actions des différents intervenants ;
- la redéfinition des politiques d'incitation financière ;
- le développement d'une politique de coopération bilatérale et multilatérale.

Ce rôle moteur s'accompagne d'une décentralisation des pouvoirs qui peut être facilitée par la création d'instances nationales, régionales et locales de concertation et de décision (voir le modèle de structure à l'annexe 1).

Les ministères en charge de l'éducation devront, dans ce nouveau contexte, jouer un rôle hautement stratégique, à savoir :



- impulser une politique de refondation ;
- fixer, avec tous les partenaires, les finalités et les objectifs ;
- orienter les actions de manière à corriger les lacunes des dispositifs actuels ;
- susciter les synergies.

En vue d'une meilleure insertion des jeunes dans la vie active, la CONFEMEN décide de placer la FPT, avec l'éducation de base, au coeur de ses préoccupations et de ses actions, de la soutenir par une volonté politique ferme et par l'engagement de tous les partenaires concernés.

*

*

*





ANNEXES





Annexe 1 : Un modèle de structure

Modèle d'instances nationale, régionales et locales de concertation et de décision.

- Ces instances regrouperaient les partenaires publics et privés en vue d'agir en synergie et de manière à générer une capacité constante de changement et d'adaptation.

Ainsi, elles comprendraient, entre autres, les **partenaires** suivants :

- les ministères les plus concernés, c'est-à-dire l'Education, le Travail, les Affaires sociales, l'Emploi, la Jeunesse, le Plan, l'Economie et les Finances, ...
- les représentants des commissions régionales,
- les associations patronales, artisanales et syndicales,
- les Chambres de commerce, d'industrie et des métiers,
- des représentants du secteur informel et des ONG,
- les Associations des parents d'élèves,
- les Associations professionnelles d'enseignants et de formateurs,
- les Associations de bénéficiaires,
- ...

- Les **missions** de l'instance nationale pourraient être :

- de proposer aux autorités une politique nationale visant l'insertion des jeunes et le développement durable, ce qui implique :
 - de définir les finalités de la FPT,
 - de concevoir des modalités de mise en oeuvre en tenant compte des orientations fournies par les commissions régionales et/ou locales,
 - de créer les conditions du changement du secteur par des initiatives d'information et de sensibilisation ainsi qu'en matière de réglementation;
- d'élaborer un schéma directeur qui fera apparaître de nouvelles missions publiques et privées. Dans cette perspective, la C.P.N. joue un rôle de fédérateur;



- de se doter :
 - d'un mécanisme (cellule d'analyse, observatoire, ...) permettant l'identification et l'analyse des besoins aux niveaux national, régional et en termes de bassin d'emploi (mise en place de référentiels des activités professionnelles),
 - d'un corps d'animation et d'encadrement chargé des missions d'impulsion, de suivi et d'évaluation, entre autre au niveau de l'ingénierie pédagogique;
- de rédiger des modèles de cahiers des charges arrêtant les responsabilités des différents acteurs et les modalités respectives de mise en oeuvre des actions de FPT;
- de mobiliser les sources de financement (en particulier la taxe professionnelle là où elle existe);
- d'assurer la coordination des aides nationales et internationales;
- de se doter des instruments d'évaluation permettant des comparaisons internationales.

■ Les instances nationales et/ou locales seraient chargées :

- d'inscrire la problématique de l'insertion en termes de bassin d'emploi ;
- de jouer le rôle de catalyseur auprès des différents opérateurs ;
- d'assurer l'évaluation (qualification, insertion, gain de productivité pour les entreprises) et le suivi avec les opérateurs ;
- de mobiliser les sources de financement et de les coordonner au niveau régional et/ou local ;
- d'enrichir et d'éclairer la réflexion des instances nationales.



Annexe 2 : Déclaration de Liège sur l'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle

La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage réunie pour sa 47e session générale à Liège du 15 au 19 avril 1996.

RAPPELANT la décision de réorientation de la CONFEMEN prise à Dakar (1993) lors de sa 45e session, ainsi que la résolution adoptée au Sommet de Maurice par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant le français en partage,

RAPPELANT la déclaration sur l'éducation de base adoptée par la CONFEMEN lors de sa 46e session à Yaoundé (1994), et la résolution adoptée au Sommet de Cotonou (1995) par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant le français en partage,

REAFFIRMANT que l'éducation de base, seule apte à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, est sa priorité,

CONSIDERANT que l'enseignement technique et la formation professionnelle, par leur valeur éducative, s'inscrivent dans le processus de refondation des systèmes éducatifs en tant que prolongements directs de la nouvelle école de base,

CONSIDERANT que le développement économique de tout pays dépend étroitement de la qualité de son enseignement technique et professionnel,

SE REFERANT au document de la CONFEMEN sur "L'insertion des jeunes dans la vie active par l'Enseignement technique et la formation professionnelle".

CONVAINCUE que l'enseignement technique et la formation professionnelle, adaptés à la fois aux besoins fondamentaux de la personne et à la réalité socio-économique du milieu, flexibles dans leurs modes d'intervention, et s'appuyant sur une dynamique partenariale, permettront d'offrir aux jeunes une meilleure insertion dans la vie et une meilleure participation au développement,



DECIDE

de placer l'enseignement technique et la formation professionnelle, avec l'éducation de base, au coeur de ses préoccupations et de ses actions, tant au niveau national qu'international, en privilégiant les principes directeurs suivants :

- la reconnaissance de la formation professionnelle et technique comme partie intégrante du système éducatif;
- la valorisation de son statut par rapport à l'enseignement général;
- le recentrage des contenus de formation visant l'acquisition de compétences personnelles et de qualifications professionnelles.

DEMANDE

aux Etats membres de la CONFEMEN d'assurer, dans leurs politiques éducatives nationales, la refondation de la formation professionnelle et technique au sein de leurs systèmes éducatifs en privilégiant les axes suivants :

- la mise en cohérence avec les principes directeurs de l'école de base;
- la vulgarisation de l'esprit scientifique et technique;
- l'ancrage dans les spécificités et le potentiel socio-économique local et régional;
- l'adaptation en conséquence des dispositifs législatifs et réglementaires;
- la mise en place de conditions cadres favorables, d'une part, au développement de la formation professionnelle et, d'autre part, à la croissance économique;
- la promotion par l'école de l'esprit d'entreprise;
- l'instauration de partenariats actifs;
- une politique efficace d'orientation;
- la diversification des sources de financements;
- la formation et la mobilisation de personnel qualifié.

DEMANDE

aux instances institutionnelles des Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant le français en partage de valoriser et d'inclure l'enseignement technique et la formation professionnelle parmi les priorités de la programmation éducation-formation.



Annexe 3 : Les assises francophones de la formation professionnelle et technique

La tenue des Assises francophones de la formation professionnelle et technique a été décidée lors du Sommet de Hanoï, en novembre 1997 et répond au souhait émis par la CONFEMEN lors de sa 47^e session (Liège, 1996). Les Assises, organisées conjointement par la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), sont la première concrétisation de la priorité accordée par les chefs d'Etat de gouvernement à la formation professionnelle et technique au sein de la programmation éducation/formation.

Elles ont réuni à Bamako, en mai 1998, quelques 300 participants, en provenance de 46 pays. L'objectif était d'ouvrir à la concertation l'élaboration d'un cadre commun d'actions dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique ont débouché sur un large consensus politique qui a permis l'élaboration d'un cadre commun d'actions à développer aux niveaux international, régional et national (*en version intégrale p. 67 à 80*).

Le consensus s'est fait autour du document élaboré par notre institution lors de la préparation de ces Assises (*L'Insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique*) et les orientations proposées par ce même document se sont trouvées notablement enrichies à la suite des discussions et des échanges très ouverts qui ont marqué chacune de ces trois journées.

Les **Conclusions de Bamako** sont la première pierre posée conjointement par la CONFEMEN et l'AIF au chantier de la refondation du secteur de la formation professionnelle et technique. Car, comme toute réforme, la refondation est un processus qui s'inscrit dans la durée.

Il revient maintenant à chaque pays ou groupe de pays, avec l'aide et le soutien de la CONFEMEN et de l'AIF, de s'appuyer sur ce cadre pour élaborer leur propre plan d'action en fonction de leurs réalités, de leurs objectifs et des missions qu'ils entendent assigner à leur système de formation.

Partant d'une évaluation minutieuse des pratiques et dispositifs existants, il s'agira, en association étroite avec tous les partenaires de la formation professionnelle et technique, secteur complexe, multiforme et varié, d'élaborer des stratégies et de mener des actions multisectorielles, intégrées à une politique globale de développement durable.



LES CONCLUSIONS DE BAMAKO

Préambule

Les conclusions de Bamako (éléments de politiques et d'orientation de la formation professionnelle et technique en Francophonie et cadre d'action) découlent des travaux de réflexion menés aussi bien lors de la préparation qu'au cours des Assises de Bamako en séances plénières, en panels et en ateliers. Dans le souci de la cohérence interne et externe qui doit servir de guide à la refondation de la formation professionnelle et technique, ces conclusions s'inspirent tout naturellement de la philosophie et des principes directeurs contenus dans la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et le cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux*, adoptés à Jomtien en 1990.

Le bilan généralement négatif du rendement des systèmes éducatifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est connu. Depuis une dizaine d'années, la situation d'échec des anciens systèmes de formation n'a fait que s'aggraver dans de nombreux pays.

Cette situation s'explique :

- ◆ par la rigidité et le manque d'adaptation des dispositifs existants dans un monde mouvant et changeant ;
- ◆ par une stagnation du marché de l'emploi dans un contexte d'explosion démographique pour certains pays;
- ◆ par une prise en compte inadaptée des réalités socio-économiques dans les systèmes d'éducation.

Cette situation d'échec des systèmes de formation entraîne une aggravation du chômage et le développement de phénomènes de marginalisation. Elle se traduit, dans certains pays, par la faiblesse des taux de scolarisation, par un manque d'intérêt et de motivation des jeunes scolarisés et par un nombre sans cesse croissant de déscolarisés.



Les coûts sociaux et humains de tels dysfonctionnements ne peuvent se justifier et sont lourds de conséquences pour le développement de nos sociétés.

Aujourd'hui, dans un monde en profonde mutation et qui connaît des évolutions de plus en plus rapides, il importe de mettre en place de meilleurs outils pour assurer un développement harmonieux et équilibré de la personne. Chaque enfant a droit à une éducation de base de qualité. Chaque femme et chaque homme devraient avoir la possibilité de s'inscrire volontairement et en toute liberté dans un processus d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Dans cette perspective, la formation professionnelle et technique doit être considérée comme un élément essentiel des systèmes d'éducation et de formation en devenant toujours davantage une des pièces maîtresses du développement et de l'évolution de nos sociétés ainsi que de nos économies.

PREMIERE PARTIE :

LES ELEMENTS DE POLITIQUES ET D'ORIENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

1. UNE VISION PARTAGÉE ET UN ENGAGEMENT POLITIQUE CONCERTÉ

Les Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique aboutissent à une vision partagée à la fois par les responsables politiques, les partenaires économiques et sociaux, les organisations internationales, les institutions d'aide bilatérales et les ONG présentes à Bamako. Elles expriment le désir commun de susciter un engagement et de déboucher sur des pistes d'actions concrètes qui serviront à l'adoption d'éléments de politiques et d'orientation. Une amélioration des systèmes de formation professionnelle et technique et une meilleure transition entre la formation et l'emploi sont les objectifs visés.

Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique :

- manifestent, par un accord général et global, une volonté de refondation de la formation professionnelle et technique, considérée comme partie intégrante des systèmes d'éducation et de formation.



- posent le principe que la formation professionnelle et technique concerne tous les jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés, qu'elle doit leur offrir une qualification professionnelle et permettre à chacun d'entre eux de s'insérer dans la vie active. Cette formation fonde sa légitimité par la qualité de son lien étroit avec le développement socio-économique d'une société qui lui sert de mesure et de norme.
- confirment la nécessité que le système de formation s'articule à partir de la demande et non plus de l'offre.
- affirment l'importance primordiale de la dimension locale du marché du travail, tant dans le secteur formel qu'informel, et de l'emploi qui constitue le meilleur facteur d'insertion des jeunes. Les processus de développement doivent dès lors reposer aussi sur les acquis des cultures, des savoir-faire, des technologies et des productions endogènes.
- s'inscrivent dans les perspectives d'une défense des principes d'égalité entre les hommes et les femmes, tout en prenant en compte le principe de l'équité d'accès à la formation initiale et continue, générale et professionnelle.
- appuient, par un engagement fort, le choix d'une nouvelle dynamique partenariale comme instrument fondamental et essentiel de réalisation de cette refondation.
- prennent acte des mécanismes de l'économie de marché où la recherche de la compétitivité, de la rentabilité, de la polyvalence, de l'employabilité et du développement de compétences transversales est commune aux secteurs formel, informel, ainsi qu'au secteur moderne.
- s'inscrivent également dans le contexte de la globalisation des marchés et de la modernisation de la communication et prennent en compte la nécessité de répondre aux défis posés par ce nouveau contexte.
- soulignent l'importance d'inscrire la formation professionnelle et technique dans une logique de formation continue par laquelle tout adulte peut trouver les instruments de sa réinsertion et de sa requalification.



2. LES MISSIONS ET FINALITES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Les Assises ont confirmé les missions de la formation professionnelle et technique qui consistent en priorité à offrir aux apprenants les possibilités de s'approprier les compétences et les qualifications professionnelles dont ils ont besoin, de développer l'esprit d'entreprise et d'affermir leur goût au travail.

- La qualification professionnelle doit se définir comme l'aboutissement d'un processus de formation qui comprend l'acquisition de compétences spécifiques et de compétences transversales ainsi que le développement d'une capacité à s'intégrer dans un milieu de travail.
- La formation à l'entrepreneuriat doit être une composante essentielle de toute formation professionnelle et technique en vue de favoriser l'émergence de jeunes créateurs d'entreprises. Elle implique la maîtrise des capacités de gestion et la stimulation de l'initiative, du goût de créer des activités productives, du sens de l'autonomie, de l'innovation, des responsabilités, de l'organisation et de l'adaptation aux changements.
- Par la place naturellement réservée aux stages, aux exercices pratiques, aux mises en situation réelle de travail, la formation professionnelle et technique développe le goût du travail chez l'apprenant.

Comme toute oeuvre d'éducation, la formation professionnelle et technique vise à faire acquérir à tout individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un bagage de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel.

- La formation professionnelle et technique s'inscrit dans la perspective définie lors de la conférence de Jomtien et dans la logique des travaux de la CONFEMEN sur la nouvelle école de base. Elle poursuit les finalités éducatives telles qu'énoncées dans le rapport de l'UNESCO : *L'Éducation : Un trésor est caché dedans*, à savoir :



- apprendre à connaître ;
 - apprendre à faire ;
 - apprendre à vivre ensemble, apprendre à vivre avec les autres ;
 - apprendre à être.
- La formation professionnelle et technique intègre également une finalité d'insertion à la vie active et au marché de l'emploi.
 - La formation professionnelle et technique doit prendre également en compte la dimension de l'apprentissage tout au long de la vie (apprendre à apprendre). Par cette dimension, elle contribue au développement des dispositifs de formation continue et favorise les stratégies d'auto-formation.

3. LES PRINCIPES DIRECTEURS D'UNE REFONDATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Les Assises retiennent comme principes directeurs de la refondation de la formation professionnelle et technique un ensemble de paramètres considérés dans une approche globale et intégrée de changement. Ainsi, la refondation est axée sur quatre principes directeurs :

- La formation professionnelle et technique, vue comme un secteur spécifique des systèmes d'éducation et de formation, mais ouvert sur le monde du travail et de l'emploi, contribue tout comme l'enseignement général, à l'élévation globale du niveau de l'éducation. Cela suppose :
 - l'ancrage de la formation professionnelle et technique dans la nouvelle école de base;
 - l'inscription de la formation professionnelle et technique dans un processus continu de formation.
- Il convient de renforcer l'articulation de la formation professionnelle et technique avec les réalités socio-économiques locales, régionales et na-

tionales dans un contexte marqué par la mondialisation de l'économie et la crise du marché de l'emploi. Cela passe par une meilleure connaissance de la nature du marché du travail et une analyse de la demande tant dans le secteur formel qu'informel.

- Tout processus de refondation passe par l'élargissement et la diversification de l'offre en privilégiant les formes coopératives de formation professionnelle et technique.

Ceci implique un décloisonnement généralisé des systèmes de formation, touchant à la fois à :

- l'adaptation des structures pour intégrer des modes de fonctionnement ouverts, simples et flexibles ;
 - la prise en compte de modèles structurés et non structurés dans les modes de formation ;
 - une gestion plus souple des ressources humaines pour mobiliser toutes les compétences existantes ;
 - la conception de programmes souples axés sur des objectifs de compétences ;
 - la diversification des financements, notamment par l'engagement de toutes les parties prenantes.
- Cette nouvelle conception de la formation professionnelle et technique implique une rénovation de ses modes de gestion par la mise en place de partenariats articulés autour de la redéfinition du rôle de l'Etat et de tous les partenaires intervenant dans ce secteur. En effet, seule une véritable politique partenariale dynamique avec des orientations claires permettra de créer les conditions cadres d'une refondation du secteur. Un vrai partenariat, associant pouvoirs publics, entreprises, ONG, partenaires du développement et utilisateurs, doit se baser sur la volonté partagée d'atteindre un objectif commun en même temps que sur le respect équilibré des compétences réciproques. Il doit viser une réelle cogestion du système.



DEUXIEME PARTIE :

LE CADRE D'ACTION

Introduction

Le cadre d'action proposé est destiné à servir de référence et de guide aux gouvernements, aux partenaires économiques et sociaux, aux organisations internationales, aux institutions d'aide bilatérales, aux ONG et à tous ceux qui oeuvrent en faveur de la formation professionnelle et technique.

Il propose trois niveaux principaux d'intervention cohérente et concertée : l'action dans chacun des pays, la coopération régionale ou sous-régionale, la coopération multilatérale et bilatérale.

Chacun des pays et groupes de pays, ainsi que les organisations concernées pourront s'appuyer sur ce cadre pour élaborer leur propre plan d'action en fonction de leurs réalités, de leurs objectifs et des missions qu'ils entendent assigner à leurs systèmes de formation.

L'expérience montre que toute réforme et, a fortiori, toute refondation ne peut être envisagée que comme un processus qui s'inscrit dans la durée. C'est donc en termes à la fois de détermination et de modestie que la refondation pourra être mise en œuvre. Comme le soulignaient déjà les documents adoptés à Jomtien, il s'avérera indispensable de fixer des objectifs intermédiaires, ambitieux et réalistes, et de mesurer régulièrement les progrès accomplis.

La formation professionnelle et technique constitue un secteur très complexe multiforme et varié. La refondation exige donc des stratégies et des actions multisectorielles, intégrées à une politique globale de développement durable. De nombreux partenaires doivent associer leurs efforts et participer activement, dès l'origine des projets de refondation, à l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'une nouvelle politique de la formation professionnelle et technique.

Avant de créer des institutions et des mécanismes nouveaux, il convient d'évaluer soigneusement les pratiques et les dispositifs existants, ainsi que les mécanismes de coopération déjà en place. Par ailleurs, de nombreux problè-



mes peuvent être traités et parfois résolus par la concertation et des actions communes menées au niveau sous-régional ou régional. De son côté, la coopération bilatérale ou multilatérale devra se fixer pour objectif principal de promouvoir, de soutenir et d'accompagner le développement des capacités endogènes par le partage de la diversité des expériences tout en évitant le transfert de quelque modèle que ce soit.

Enfin, dans l'opérationnalisation de ce cadre d'action, il faudra mettre à profit, de manière ambitieuse, déterminée et innovatrice, l'instrument privilégié de coopération multilatérale que constituent les opérateurs de la Francophonie.

I. AU NIVEAU NATIONAL

Les actions à mener au niveau national s'articulent autour de deux axes majeurs :

La formulation d'une politique de la formation professionnelle et technique

Cette formulation doit se fonder sur les principes directeurs suivants et viser à:

- mettre en place, en associant étroitement tous les partenaires, un contrat social, socio-économique et pédagogique global, traduisant une volonté de vivre, de travailler et de contribuer ensemble au développement durable;
- s'ancrer sur les fondements et les finalités de la nouvelle école de base prenant en compte des priorités éducatives fondamentales;
- déterminer les conditions d'un continuum entre l'éducation de base, incluant l'alphabétisation, et la formation professionnelle et technique;
- prendre en compte les réalités socio-économiques et culturelles locales, régionales et nationales;
- favoriser à la fois l'insertion des jeunes dans la vie active ; le maintien ou la réinsertion des adultes et le développement socio-économique;
- promouvoir une politique d'égalité et d'équité d'accès à la formation professionnelle et technique, particulièrement à l'égard des jeunes filles et des femmes;



- responsabiliser l'ensemble des acteurs et intervenants dans une perspective de décentralisation des pouvoirs (autonomie des établissements, par exemple);
- instaurer, dès le départ du projet, une dynamique partenariale participative, clarifier les rôles et responsabilités de chaque partenaire et les contractualiser;
- élaborer un cadre global de financement, incluant les contributions du secteur privé et des autres partenaires.

La création et le développement d'instruments de mise en oeuvre de la politique de formation professionnelle et technique

La mise en œuvre de cette politique implique de :

- renforcer les capacités d'observation et de diagnostic sur l'évolution des emplois, en :
 - améliorant les outils d'analyse de la demande ;
 - élaborant des indicateurs ciblés et variés.
- développer de larges campagnes d'information et de sensibilisation;
- mettre en place des dispositifs d'orientation scolaire et professionnelles adaptés et efficaces;
- développer des capacités d'ingénierie pédagogique;
- mobiliser, rationaliser et adapter des ressources humaines et financières;
- développer des programmes d'études définis en termes de compétences et formulés par objectifs ;
- développer des programmes spécifiques pour certains publics ayant des besoins particuliers (jeunes filles, femmes, groupes défavorisés);
- favoriser l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies;
- appuyer le financement du développement et de la mise en œuvre de cette politique, en :
 - concevant par exemple des mécanismes de rééchelonnement, de conversion voire d'annulation de la dette ;
 - instaurant des dispositifs spécifiques (fonds de garantie, par exemple);



- suscitant et développant les financements de proximité;
- consolider ou développer une culture de la maintenance, en :
 - insérant ce thème dans les éléments de politiques nationales ainsi que dans les normes de gestion de la formation professionnelle et technique ;
 - intégrant, dans chaque programme d'études élaborés par compétences, des objectifs reliés à la maintenance des locaux et équipements ;
- instaurer des dispositifs d'évaluation et de suivi (indicateurs, par exemple);
- développer des outils d'enquête et d'analyse (mesure de l'efficacité interne et externe du système, etc ...);
- accroître les capacités endogènes de mise en œuvre et de gestion (formation des cadres et de l'ensemble des acteurs).

2. AU NIVEAU REGIONAL

La coopération au niveau régional doit viser à :

- appuyer, mettre en place et développer des structures de concertation souples et adaptées en vue d'une meilleure harmonisation des politiques;
- développer des outils communs (programmes, supports pédagogiques, matériels didactiques, etc....);
- mettre en place un système d'équivalence des diplômes et de reconnaissance des qualifications.

3. AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les actions à mener au niveau international, aussi bien dans la coopération bilatérale que multilatérale doivent se concevoir prioritairement comme un appui aux efforts entrepris au niveau national et régional. Elles viseront à :

- soutenir les capacités d'observation et de diagnostic sur l'évolution des emplois, en :
 - améliorant les outils d'analyse de la demande;
 - élaborant des indicateurs ciblés et variés;



- susciter et développer des structures et des mécanismes adaptés et souples de concertation politique, de coordination et d'échanges d'informations et de documentation;
- favoriser l'échange d'expertise en l'appuyant sur des partenariats internationaux. Cet échange devrait prendre en compte prioritairement :
 - la formation des formateurs, des cadres et des partenaires engagés dans la refondation;
 - la diffusion large des différents référentiels de qualification et de formation élaborés dans chacun des pays;
 - l'échange de " boîtes à outils " constituées à partir des démarches, méthodologies, et outils pédagogiques conçus pour la formation professionnelle et technique.
- appuyer les stratégies nationales et régionales par des mises en réseau multiformes notamment en matière d'ingénierie de la formation, de définition des compétences, d'élaboration de programmes d'études et d'outils d'évaluation.
- susciter et encourager la mise en place de mécanismes de coopération flexibles et adaptés, d'élaboration d'outils pédagogiques et d'apprentissage ainsi que leur diffusion.
- créer, renforcer et mettre en œuvre des mécanismes de coordination des aides bilatérales et multilatérales en vue d'une définition concertée des objectifs et des résultats et d'une harmonisation des procédures et démarches dès la définition des projets tout en sachant qu'une coordination efficace ne peut résulter que d'une volonté réciproque des pays et de leurs partenaires ainsi que de la recherche patiente et constante de la plus grande transparence.
- soutenir et stimuler le développement de la formation professionnelle et technique des personnes oeuvrant au niveau du secteur informel, en :
 - favorisant l'émergence d'associations socio-professionnelles;
 - mettant par exemple en place, en partenariat avec les associations socio-professionnelles et la coopération bilatérale et multilatérale :
 - des fonds de garantie permettant aux artisans de s'équiper et de moderniser leurs outils d'exploitation ;
 - des fonds de suivi/accompagnement de la formation professionnelle destinés à encourager et



- financer de petits projets initiés au niveau local par des jeunes et appuyés par des centres de formation professionnelle;
- une formation qui puisse déboucher sur la création d'entreprises.
- promouvoir une “ culture entrepreneuriale ” dans la formation, en :
 - accompagnant la mise en place, le cas échéant, de mesures financières incitatives (mesures fiscales, fonds spéciaux d'encouragement, fonds de garantie, fonds de suivi, etc.).
- faciliter les échanges entre pays de jeunes apprentis dans l'esprit d'une réelle solidarité nord-sud et sud-sud.
- mettre en synergie les différents programmes des opérateurs de la Francophonie :
 - en privilégiant les activités de concertation et de formation;
 - en développant une base de savoirs francophones en formation professionnelle et technique;
 - en regroupant un ensemble de données sur les politiques, les projets, les programmes et les indicateurs de suivi et d'évaluation, sans oublier l'ensemble des expériences non institutionnelles;
 - en utilisant les supports de diffusion disponibles pour le plus grand nombre mais également ceux des nouvelles technologies de communication ; sites internet, cédéroms, TV5 etc...

Les “ Conclusions de Bamako ”, adoptées le 29 mai 1998, à l'issue des Assises francophones de la formation professionnelle et technique sont transmises aux gouvernements, aux partenaires économiques et sociaux, aux organisations internationales, aux institutions d'aide internationales, aux ONG et à tous ceux qui oeuvrent en faveur de la FPT, en vue d'amorcer, de poursuivre et d'enrichir la réflexion. Celle-ci s'inscrit dans un processus de longue durée, indispensable à la maturation des idées, à leur concrétisation et à la réalisation de plans d'action.



**LES ASSISES DE BAMAKO
SE TERMINENT :**

**UN CHANTIER EST OUVERT
ET TOUT COMMENCE.**



La CONFEMEN

- 37 Ministres de l'Education appartenant à l'espace francophone :
- 3 s'informent mutuellement sur l'évolution de leurs systèmes éducatifs;
 - 3 réfléchissent sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération;
 - 3 se concertent avec des experts en vue d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques nationales, régionales et internationales en matière d'éducation



Adresse de contact :

Secrétariat Technique Permanent

B.P. 3220 Dakar (Sénégal)

Tél. : (221) 821 60 22 - Télécopie (221) 821 32 26

Courriel : confemen@sonatel.senet.net

Site WEB : <http://www.confemen.org>

